



2021-2026
Procès-verbal n° 8b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 5 avril 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 59/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (20): Mmes et MM. Ibrahim Berisha, Stefania Boggian, Anne Butty Revaz, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Etter, Adeline Jungo, Emmanuel Kilchenmann, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Immaculée Mosoba, Bettina Noll, Nadège Piller, Thierry Pochon, Ilire Rrustemi, Alexandre Sacerdoti, José Uldry, Lea Wattendorff, Chantal Wicky Collaud et Simon Zurich.

Absente (1): Mme Giulia Tognola.

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et M. Josée Cattin Kuster, Fanny Delarze, Ana Teresa Fontes Martins, Marie Giller-Zbinden et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Thierry Vidmer et Pascal Quillet.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée qui est également la dernière de ma présidence. Je salue également les membres de l'Administration communale ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

Le Président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

En prenant en compte mon état de santé, M. le Vice-Président et moi-même avons jugé plus sage de nous répartir l'ordre du jour de la présente séance de la manière suivante:

- les discussions concernant les points 9 à 22 seront conduites par M. le Vice-Président;
- les discussions concernant le point 23 seront conduites par M. le Président.

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre collaboration.

9. Décharge de Châtillon: construction de l'étape 6 – Message n° 15

Le Vice-Président. A mon tour de vous saluer cordialement pour cette séance de relevé.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, Présidente de la Commission financière. Les membres de la Commission financière ont été invités à une visite des lieux avec M. Jean-Claude Balmer, Chef d'exploitation de la décharge de Châtillon, que nous remercions ici, et qui nous a permis de bien visualiser de quoi il s'agit quand on parle de ces fameux "casiers". Ces derniers, ainsi que les caractéristiques des déchets de type E & D, n'ont désormais plus de secrets pour les membres de la Commission financière.

Nous remercions également M. M. Maridor pour l'organisation de la visite de la décharge. La Commission financière s'est déplacée in situ et a exceptionnellement siégé dans le bâtiment de formation de l'ECAB sur le site de Châtillon, où nous avons également reçu un excellent accueil. Nos remerciements vont également à M. Fabien Noël, Ingénieur de Ville, ainsi qu'à Mme la Directrice de l'Edilité, Andrea Burgener Woeffray.

Comme vous avez pu le lire dans le Message, il s'agit de la réalisation d'un 6^{ème} casier, dernière étape à réaliser sur le site de Châtillon dans la continuité de la construction du casier 5, construction qui a joué le rôle de test permettant de solutionner la question de l'appui sur l'ancienne décharge en vue de la réalisation de l'étape 6. Selon les informations de la Directrice de l'Edilité, d'un point de vue technique et financier, la réalisation de la 6^{ème} étape peut donc s'appuyer sur des expériences passées et nous épargner d'éventuelles mauvaises surprises. Il importe dès lors que la finalisation de l'étape 5 se fasse conjointement avec l'aménagement de l'étape 6, d'où l'importance d'accepter le crédit qui nous est présenté ce soir avec le Message n° 15. La visite des lieux a d'ailleurs permis aux membres de notre Commission de se rendre compte de la situation réelle, à savoir que la décharge est bel et bien pleine, rendant l'aménagement du casier 6 absolument nécessaire.

L'aménagement de ce casier est à mettre en relation avec le projet d'assainissement de la Pila, prévu dans un horizon de quatre à cinq ans. Le Conseil d'Etat a prononcé une décision attribuant à la Ville de Fribourg 45% des coûts pour cet assainissement. La Ville a donc tout intérêt à acheminer les déchets de type E sur le site de Châtillon, permettant ainsi de limiter les coûts de mise en décharge, principalement ceux liés au transport.

A la question de savoir ce qu'il en est de la présence des métaux lourds pour les déchets de type D et E, il nous a été répondu que tout a été analysé et que l'on est "dans les normes"; il faut savoir que des analyses sont fournies pour tous les déchets accueillis. Même la SAIDF qui livre des matériaux doit fournir des analyses confirmant que c'est conforme. Si ce n'est pas le cas, la SAIDF doit procéder à un prétraitement.

En réponse à une question portant sur d'éventuels problèmes de pollution, les explications détaillées suivantes nous ont été données: le schéma en page 4 montre trois niveaux de capture d'eaux, avec des analyses qui sont faites pour maîtriser au mieux les risques de pollution ou les défauts d'étanchéité qui pourraient survenir. Des forages ont également été faits verticalement pour voir ce qu'il se passe aux alentours. Ainsi, toutes les mesures sont prises pour éviter au maximum les pollutions.

En ce qui concerne finalement les aspects financiers et qui ont particulièrement soulevé l'attention des membres de la Commission financière, il faut savoir que la décharge est inscrite au patrimoine financier de la Ville et les gains sont importants, de l'ordre d'environ CHF 4 millions par année (à titre d'exemple, la décharge a permis de dégager un montant de CHF 4.3 millions pour 2020).

Le casier 6 aurait une rentabilité sur dix ans, en comptant les 130'000 tonnes de la Pila. Si l'on considère les 260'000 tonnes, on peut compter avec un bénéfice qui se situera, pour les dix ans, entre CHF 43 et 44 millions, sans les taxes. Si l'on rapporte ce montant aux CHF 6.5 millions qui nous sont demandés ce soir pour la construction de cette 6^{ème} étape (6^{ème} casier), on constate que la marge de bénéfice est très importante, sachant toutefois que les coûts d'exploitation ne sont ici pas comptabilisés.

Un membre de la Commission a relevé le montant important du budget dédié aux travaux d'étanchéité (soit environ CHF 2 millions si l'on additionne les coûts des travaux préparatoires et ceux du revêtement) pour un crédit total de CHF 6.5 millions et a posé la question de savoir ce qu'il se passerait si on renonçait à ces travaux d'étanchéité. Il nous a alors été répondu que l'on n'aurait simplement pas le droit, l'autorisation d'exploiter.

En résumé, la Commission financière s'est vue rassurée quant aux risques maîtrisés provoqués par une éventuelle pollution; elle a été convaincue également sur les aspects financiers liés à la construction du casier 6 de la décharge de Châtillon, que l'on pourrait qualifier de "mine d'or", et sachant qu'à terme le propriétaire pourra récupérer son terrain et l'exploiter comme terrain agricole.

C'est ainsi à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission financière a préavisé favorablement le Message n° 15, soit l'engagement d'un montant de CHF 6'500'000.- pour la construction de l'étape 6 de la décharge de Châtillon.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. C'est le 16 mars dernier que notre Commission s'est réunie pour traiter de ce Message. Chacun-e ayant eu tout loisir d'en prendre connaissance, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez déjà pu y lire.

Notre Commission a pu échanger de manière très constructive et enrichissante avec la Représentante du Conseil communal, l'Ingénieur de Ville et le Chef d'exploitation de la décharge M. Balmer. Je profite, comme l'a fait la Présidente de la Commission financière d'ailleurs, de les remercier en particulier pour la visite du site et la présentation de la vidéo montrant la manière dont les derniers travaux de construction se sont déroulés. Je pense ne pas me tromper si je vous dis que la partie la plus enrichissante de notre séance a été la visite du site de la décharge et les explications données sur place. Débattre sur la gestion des déchets et la nécessité de compléter une infrastructure ne sert à rien tant que l'on n'a pas eu la démonstration de la réalité du terrain. Je ne peux d'ailleurs que vous inciter, par exemple dans le cadre de la formation continue de vos groupes politiques, de solliciter la Direction de l'Edilité pour une visite commentée de la décharge de Châtillon.

A l'occasion de l'étude du Message n° 11 "Décharge de Châtillon: déplacement de la halle des machines", notre Commission a pu se pencher déjà très en détail sur la problématique d'une part de la gestion des déchets et en particulier, d'autre part, de la gestion de la décharge de Châtillon. Le Message qui nous occupe ce soir a été l'occasion de compléter cette discussion afin de se convaincre que la réalisation de l'étape 6 était une nécessité et surtout que toutes les conditions étaient remplies pour que ces travaux se déroulent en bonne et due forme.

Je ne vais pas vous entretenir plus longuement sur la thématique du stockage des déchets, vos délégués au sein de notre Commission ont eu la possibilité de le faire lors de vos séances de groupe et Mme la Présidente de la Commission financière vous a déjà donné par son rapport de nombreux renseignements techniques sur le sujet.

En conclusion, je vous informe que l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisser favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie tout d'abord Mme la Présidente de la Commission financière et M. le Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures pour leurs rapports exhaustifs. Je me permets donc de faire encore un résumé.

C'est donc avec plaisir que l'Ingénieur de Ville, le Chef d'exploitation et moi-même avons accueilli les membres des deux Commissions sur le site de Châtillon. Il est vrai qu'une vision locale peut parler plus que "x" pages dans un Message; en tout le cas elle complète les mots.

Cette vision locale a permis d'expliquer l'exploitation, notamment la construction de la 5^{ème} étape réalisée pour un montant de CHF 2 millions. Ce casier était un test permettant de solutionner la question de l'appui sur l'ancienne décharge en vue de la réalisation de l'étape 6. C'est ainsi que l'on peut constater que du point de vue technique et financier, Mme la Présidente de la Commission financière l'a aussi dit, la réalisation du 6^{ème} casier pour un montant de CHF 6.5 millions peut s'appuyer sur des expériences et nous épargner, espérons-le, des mauvaises surprises.

Comme mentionné, et sans vouloir ouvrir ce soir le dossier de la Pila, le Conseil communal a décidé de réserver ce dernier casier majoritairement pour le stockage d'une partie des matériaux, estimée aujourd'hui à 130'000 tonnes, résultant de l'assainissement du site de la Pila. L'excavation de ces déchets devra être obligatoirement entreposée dans une décharge de type E où il y a de la place à la décharge de Châtillon.

A l'heure actuelle, la question reste ouverte quant à savoir si ce casier pourra également encore accueillir des déchets de type D avec un impact éventuel sur les prix pour la SAIDF et ainsi sur toutes les communes fribourgeoises.

L'aménagement du dernier casier laisse entrevoir une exploitation d'une dizaine d'années en tenant compte des importants volumes attendus avec l'assainissement de la Pila. Si une extension en hauteur devait devenir possible, ce délai pourrait être prolongé. Il incombe au Canton de planifier une nouvelle décharge.

La décharge de Châtillon est inscrite en patrimoine financier. Elle a rapporté, par exemple en 2020, CHF 4.3 millions.

La capacité du dernier casier est de 266'400 tonnes. S'il est affecté totalement à des déchets de type E, on s'attend à encaisser CHF 23'433'200.- nets et avec des taxes, il y aura un bénéfice de CHF 42'624'000.-. Pour un dernier casier de type E et D, le revenu net est calculé à CHF 20'443'200.- La différence s'explique par des prix différents pour ces deux types de déchets.

Je remercie les deux Commissions pour le soutien apporté à ce Message.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Casazza Raphaël (PLR). Le groupe libéral-radical a lu attentivement le Message n° 15 concernant la construction de l'étape 6 de la décharge de Châtillon. Cet investissement devisé à CHF 6.5 millions est l'une des rares poules aux oeufs d'or de la Ville car il est très rentable, étant donné que les revenus annuels sont estimés entre CHF 3 et 5 millions, comme cela vient d'être dit par la Présidente de la Commission financière ainsi que par Mme la Directrice de l'Edilité. Vous avez vite fait le calcul. Cet investissement est rentabilisé en moins de deux ans. De plus, il permet de faire d'une pierre deux coups, à savoir:

- D'une part, de permettre l'extension de la charge bioactive actuelle pour le dépôt des déchets de type D et E et de poursuivre ainsi une activité lucrative pendant une dizaine d'années, alors qu'il n'y a que deux autres décharges de ce type en Suisse romande.
- D'autre part, de récupérer une partie de nos billes, pardon, des coûts engendrés par l'assainissement de la Pila puisque ces déchets pourront y être entreposés, comme cela aussi vient d'être dit par Mme A. Burgener Woeffray.

Weiter möchte ich erinnern, dass seit Anfang dieses Jahres die Verbrennungsrückstände der Kehrlichtverbrennungsanlage SAIDF in die Deponie des SEOD (syndicat de gestion des déchets de Delémont et environ) in Boécourt JU transportiert werden. Dies ist auch nicht besonders umweltfreundlich wenn eine Lösung ein paar hundert Meter daneben möglich wäre.

Pour terminer, le groupe libéral-radical aurait les questions suivantes:

Je cite un extrait de la page 8 du Message: "Le dernier casier présente une capacité de stockage de l'ordre de 266'400 tonnes. Son appui sur l'ancienne décharge de Châtillon, considérée comme site pollué, implique une contrainte majeure qui a trouvé une solution par la réalisation d'une phase test validée par l'autorité de surveillance lors de l'étape 5 mixtes". D'où cette question: le Conseil communal peut-il confirmer que ce site ne devra pas être assaini ou remis en état à l'avenir mais uniquement surveillé? Ou alors, faudrait-il prévoir une provision pour la remise en état du site dans les prochaines décennies? Enfin, étant donné que la Ville est locataire, quelles sont les relations avec les propriétaires? Quel est le prix des locations? Y a-t-il des contrats ou des conventions avec les privés? Si oui, de quelle nature?

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical votera en faveur de ce Message.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Vonlanthen Matilde (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance du Message n° 15 concernant la construction de l'étape 6 de la décharge de Châtillon. Nous sommes d'avis que la consommation et la situation actuelle des déchets en ville de Fribourg rend cet investissement indispensable. Faisant également suite au Message n° 11 également nécessaire, ce dernier ne fait pas l'objet de remarques particulières de notre part. Nous nous réjouissons de sa clarté, de sa transparence et de son approche détaillée.

Concernant la gestion des déchets de et par la Ville, nous insistons sur la nécessité que des réflexions supplémentaires soient menées pour faire de Fribourg un exemple de sobriété et d'anticipation.

Le groupe Vert-e-s estime que ce genre de travaux doit s'accompagner en parallèle de stratégies de réduction drastique des déchets. L'intérêt de la Ville en termes environnementaux est, en effet, bien plus important que l'intérêt économique. Nous ne souhaitons pas que les casiers de la décharge de Châtillon se transforment simplement en mine d'or.

C'est avec ces remarques que le groupe Vert-e-s acceptera ce Message.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je me fais ici le porte-voix de mon collègue, M. A. Sacerdoti.

Ce Message relatif à l'étape 6 de la décharge de Châtillon est très complet. Il détaille parfaitement les enjeux de l'affectation du dernier casier à aménager, nécessaire à l'étanchéité de l'ensemble du site dont la durée de vie est de dix ans. Ce Message, en dépit du sujet technique et complexe, est très clair et il ne cache pas les incertitudes liées au projet d'assainissement de la Pila.

Un grand merci à la Direction de l'Edilité et au Service de l'Ingénieur de Ville pour ce Message qui est un exemple de clarté et de transparence, en espérant que cette approche inspire d'autres Messages à venir.

Notre groupe Le Centre/PVL soutiendra ce Message de façon unanime.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller-Zbinden Marie (UDC). Ce Message n° 15 concerne la construction de l'étape 6 de la décharge de Châtillon. La cause de cette entreprise est assez simple. La décharge se remplit, ce qui nécessite l'aménagement du dernier casier. Celui-ci servira pour moitié au stockage des déchets engendrés par l'assainissement de la décharge de la Pila. L'autre moitié permettra à la Ville de continuer l'exploitation rentable de la décharge sur un terrain appartenant à l'Etat ainsi qu'à des privés. En effet, grâce à un DDP, la Ville peut exploiter cette décharge et obtient un retour sur investissement non négligeable.

L'opportunité de continuer pendant plus de dix ans l'exploitation d'infrastructures existantes ainsi que de leur rentabilité qu'offre ce Message est à saisir, cela, d'autant plus que nous venons d'accepter, lors de la précédente séance du Conseil général, le déplacement et la reconstruction de la halle des machines de cette même décharge.

En d'autres termes, le groupe UDC est favorable à la construction de l'étape 6 de la décharge de Châtillon.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Merci de ce Message détaillé et documenté. Le groupe CG-PCS a bien compris que la construction de ce 6^{ème} et dernier casier est requise pour permettre l'entreposage des déchets de type E qui proviendront de l'assainissement de la décharge de la Pila et pour accueillir à court terme les résidus d'incinération de la SAIDEF. L'achèvement de cette étape 6 permettra d'accueillir potentiellement 60'000 tonnes de déchets de type D, ce qui assurerait trois petites années de stockage seulement. Il est donc indispensable et prioritaire de trouver de meilleures solutions pour la gestion, le tri, le recyclage et l'élimination des déchets dont une réside dans le fait d'en produire moins et l'autre, en tout cas, dans le fait de les revaloriser.

Comme le groupe CG-PCS l'a déjà exposé lors de sa prise de position relative au Message n° 11 concernant le local des machines de la décharge, la Ville doit urgemment entamer des réflexions prospectives pour diminuer le tonnage des déchets incinérés dont les résidus doivent être entreposés de manière sécurisée. Aussi, nous soutiendrons cet investissement, mais insistons une fois encore sur la responsabilité et l'urgence de revoir la stratégie communale de gestion des déchets à court et à long termes.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a examiné le Message n° 15 avec un grand intérêt. Une politique des déchets comporte deux volets. D'abord la réduction puis la gestion des déchets produits par nos activités de consommation et de production. Ce Message s'inscrit dans le second de ces volets.

Le groupe socialiste est pleinement conscient du besoin auquel répond cette 6^{ème} étape d'un processus plus large qui vise à dimensionner correctement nos infrastructures en fonction de la presque ½ tonne de déchets produits par année et par habitant de la ville de Fribourg.

Une fois incinérés, ces déchets de type D sont entreposés dans des casiers étanches. Aujourd'hui, les affectations prévues pour pouvoir accueillir les déchets de type E, notamment une partie des 130'000 tonnes de dioxine de la Pila exploitée par la Ville entre 1952 et 1973, nous paraissent une contribution équitable à la responsabilité que la Ville doit assumer pour ce site pollué. Du point de vue financier et environnemental, l'impact en sera d'autant diminué puisque ces déchets existants, il faudra bien s'en occuper ici ou les acheminer ailleurs.

Les interrogations du groupe socialiste sont également portées sur l'avenir. Les dérèglements climatiques, notamment le changement de régime de précipitations et l'augmentation des épisodes de pluies intenses, pourront-ils déborder la capacité d'évacuation des eaux dans les casiers? La réponse donnée par le Conseil communal a été rassurante.

Comme dit dans le Message, nous partons du principe que le dimensionnement des casiers de type E correspond à la quantité attendue de déchets de la Pila. Concernant les déchets de type D qui évidemment vont continuer à s'accumuler, quelles sont les options prévues pour l'avenir? Des pistes existent et semblent être à l'étude, telle que l'élévation de la hauteur de la décharge. Mais même relevée, la Ville sera confrontée tôt ou tard à la question.

Ainsi, le groupe socialiste insiste également et peut-être surtout sur le premier volet d'une politique des déchets: la réduction. En effet, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Le recyclage et la valorisation des déchets, aussi nécessaires soient-ils, ne contribuent en rien à les éviter. Le Conseil communal nous a rendus attentifs au fait qu'un plan communal des déchets est à l'heure actuelle en préparation. Le groupe socialiste a de fortes attentes à ce sujet.

La décharge de Châtillon est une décharge en mains communales. De nombreuses décharges de ce type sont exploitées par des sociétés privées. Aux Comptes 2018, 2019 et 2020, cette décharge a généré des rentrées financières nettes de CHF 4'856'000.-, CHF 4'249'000.-, CHF 4'321'000.- respectivement, soit des résultats de plus de CHF 4 millions par an et stables. Ces chiffres pour montrer l'intérêt financier que peut représenter cette décharge mais aussi pour rappeler à ceux qui, hier soir, nous prédisaient avec emphase l'effondrement imminent de la

Ville si nous ne consentions pas à accepter immédiatement de lier le destin de notre centre-ville jusqu'en 2084 avec un consortium privé, qu'il y a aussi des avantages à ce qu'une collectivité reste maître des infrastructures dont elle dépend (décharge, parking et autres).

Le groupe socialiste relève finalement l'excellente qualité technique du Message. La visite sur site organisée par la Direction de l'Edilité a permis à nos membres siégeant dans les commissions de prendre la mesure du besoin auquel répond ce Message que le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour l'intérêt que vous portez à la décharge de Châtillon. Effectivement, il y a d'autres projets qui sont beaucoup plus intéressants mais plus on s'investit, plus on essaye de prendre connaissance de cette problématique plus elle devient intéressante.

Je réponds à vos différentes questions et remarques. Tout d'abord, je remercie M. R. Casazza qui a, comme d'autres parmi vous, attiré l'attention sur le fait que, finalement, cette décharge de Châtillon est rentable.

Sie haben sich darüber besorgt gezeigt, dass die Verbrennungsrückstände derzeit nach Boécourt gehen. Das hat damit zu tun, dass die 6. Zelle noch nicht bereitsteht. Wir hoffen, dass in drei Jahren die Rückführung nach Châtillon auch für die SAIDEF möglich sein wird.

Vous vous êtes intéressés aux propriétaires du site. Il y en a trois: une famille, une autre famille sous la forme d'une hoirie et l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG). Sauf erreur, le Message n° 11 relatif au déplacement de la halle des machines décrivait exactement les différents propriétaires.

Vous vous êtes inquiétés des conséquences de l'assainissement du site de l'ancienne décharge, si je vous ai bien compris. Je peux vous dire que l'investigation historique est faite, tout comme le cahier des charges pour l'investigation technique. Nous avons maintenant déposé une étude de détail ainsi que des compléments. Si on devait assainir l'ancienne décharge, on s'orienterait vraisemblablement vers un assainissement de type bactériologique, qui n'est de loin pas comparable avec l'assainissement qui nous attend à la Pila. La décision n'est pas prise, mais elle va dans ce sens-là.

Je reprends aussi les propos des groupes des Vert-e-s, socialiste et Centre gauche-PCS, mais aussi d'autres énoncés, à savoir de ne pas produire trop de déchets. Vous attendez aussi, comme nous, avec impatience le concept sur le traitement de déchets en ville de Fribourg. Néanmoins, je dois vous rendre attentifs au fait que tous les déchets qui sont déposés à Châtillon ne sont pas seulement les déchets de la ville. La SAIDEF est également une zone d'apport. Toutes les communes amènent leurs déchets à la SAIDEF et celle-ci les dépose par la suite à Châtillon ou actuellement à Boécourt.

Effectivement, ce site est actuellement rentable. Cela représente un retour sur investissement. Nous pouvons donc nous en réjouir. Toutefois, nous pourrions aussi nous réjouir d'avoir moins de déchets. Nous travaillons, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, sur ce concept du traitement des déchets en ville de Fribourg, et j'espère, d'ici une année, pouvoir vous le présenter.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 15.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 56 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message n° 15 du Conseil communal du 15 février 2022;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 6'500'000.- pour la construction de l'étape 6 de la décharge de Châtillon.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances (RFin).

Fribourg, le 5 avril 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 56 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

10. Approbation des modifications du règlement du Conseil général du 18 septembre 2018 – Rapport du Bureau

Le Vice-Président. La nouvelle loi cantonale sur les finances communales, adoptée le 22 mars 2018 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle a été complétée par l'ordonnance sur les finances communales, adoptée le 14 octobre 2019 et entrée en vigueur également le 1^{er} janvier 2021.

En application du principe de l'unité de la matière, ces deux textes regroupent notamment toutes les dispositions relatives aux finances communales qui figuraient dans d'autres lois cantonales. La loi sur les communes a ainsi été grandement modifiée.

Après analyse de la législation cantonale, il est apparu que le règlement du Conseil général devait être adapté aux nouveautés de la législation cantonale. Lors de sa séance du mercredi 22 septembre 2021, le Bureau a décidé de confier cette tâche au Secrétariat du Conseil général, en collaboration avec le Service juridique. Il a également consenti à ce que des modifications cosmétiques mineures, ne nécessitant pas de vote en plénum et visant à adapter ce règlement aux autres règlements communaux soient effectuées.

Le Rapport du Bureau vous ayant été communiqué par e-mail avant la séance, vous avez tous pu en prendre connaissance. Aussi, à moins qu'un membre du Conseil général souhaite le contraire, je vous ferai grâce de sa lecture exhaustive.

Quelqu'un souhaite-il tout de même que je lise le rapport dans son intégralité? Tel n'est pas le cas.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller Christophe (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance du Rapport du Bureau du 9 mars 2022 et n'est pas du tout satisfait. En effet, le rapport tel que présenté ne correspond pas aux décisions du Bureau. De plus, nous ne trouvons pas normal de modifier certains articles sans ouvrir la discussion. Ce n'est pas très démocratique. Pour rappel, lors du toilettage de 2017, la discussion avait été ouverte sur tous les articles modifiés. (sic)¹

Dans le rapport, dès la page 8, il y a un tableau avec les modifications, mais les nouvelles formulations n'ont jamais été discutées au Bureau. Il est donc indispensable de pouvoir proposer des amendements.

Lors de la précédente révision, certaines formulations avaient été laissées exprès pour montrer l'importance de la fonction, comme notamment "le Président ou la Présidente" que l'on ne peut pas écrire "le ou la Président-e". Il en va de même avec "le Doyen d'âge ou la Doyenne d'âge", "le Préfet ou la Préfète" ou "le Rapporteur ou la Rapporteuse". Ces noms communs ont été écrits avec une majuscule pour montrer l'importance de la fonction et les abrégés n'est pas digne, surtout qu'au niveau de la lecture, cela ne dérangeait pas du tout. De plus, je vous rappelle que l'on a décidé en 2017 que l'élection à la Présidence se faisait toujours au scrutin de liste afin de garantir la solennité de l'événement et l'importance de la fonction.

Nous profitons de saluer l'ajout du terme "Préfète" à l'article 11 qui fait défaut dans notre règlement actuel alors que le groupe de travail de l'époque était composé notamment de Mme Lise-Marie Graden, l'actuelle Préfète. Malheureusement, à l'article 80, le terme manque et uniquement le Préfet est cité.

¹ Ndr.: En 2017, tout comme en 2018, la discussion n'avait été ouverte que sur les articles modifiés nécessitant un vote (v. procès-verbal n° 8a de la séance du Conseil général du 28 mars 2017, page 617 et procès-verbal n° 18 de la séance du Conseil général du 18 septembre 2018, page 211). Certes, l'article premier de l'arrêté voté le 28 mars 2017 concernait quasiment tous les articles du règlement.

Nous avons encore les remarques suivantes:

Article 1: la modification n'est pas nécessaire. Nous sommes bien des Conseillers généraux ou des Conseillères générales, pourquoi le changer?

Article 3: on complique l'article et on laisse le terme erroné. Que se passe-t-il, s'il y a trois personnes qui sont à égalité? C'est pour cela que nous voulons proposer l'amendement suivant:

"En cas d'égalité de suffrages entre plusieurs viennent-ensuite et à moins que suffisamment d'entre eux ne cèdent leur rang, il est procédé à un tirage au sort en présence des personnes intéressées restantes. Les personnes écartées par le sort ou qui ont cédé leur rang gardent leur rang dans la liste des viennent-ensuite".

Article 4: l'alinéa 3 est faux. Le nom officiel est "Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA", selon le Registre du commerce.

Article 40: un amendement sera déposé pour l'alinéa 1:

"Les convocations sont adressées par pli personnel à tous les membres, si possible au moins quinze jours avant la date de la séance. Sur demande, les membres peuvent recevoir la convocation par voie électronique".

La convocation par pli personnel doit rester le standard.

Article 76: il n'est pas nécessaire de préciser par qui le procès-verbal sera signé. En regardant le dernier procès-verbal, on remarque qu'il a été signé par le Président, le Secrétaire de Ville adjoint et le Secrétaire de Ville. On va se rendre non conformes en modifiant cet article. Nous déposerons donc un amendement.

Article 81: Il s'agit bien des citoyennes et des citoyens actifs. 5% des citoyennes actives, correspond à environ 2.5% des citoyennes et citoyens actifs.

Pour les raisons précitées, nous demandons le renvoi afin que l'on nous soumette un règlement formellement approuvé par le Bureau et sans modifier des articles non soumis à notre Conseil.

En cas de refus de ce renvoi, notre groupe demande de pouvoir déposer des amendements pour tous les articles modifiés. Si cela ne devait pas être le cas, nous nous réservons le droit de faire recours à la Préfète.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Rapport du Bureau du 9 mars 2022. Il remercie le Président et le Secrétaire du Conseil général pour l'élaboration de ce rapport, qui contient un tableau comparatif de l'entier des dispositions du RCG, ce qui facilite la lecture des modifications proposées.

Le groupe accepte les modifications aux articles 4, 40, 56, 57 et 76 qui permettent de nous conformer à la loi et à l'ordonnance sur les finances communales, ainsi qu'à la pratique des votes de notre Conseil. Le RCG a également été adapté une nouvelle fois au langage épïcène, ce que nous saluons.

Un toilettage périodique du RCG sera inévitable. Il ne peut régler tous les cas qui se posent. Notre groupe attend la révision du règlement sur les indemnités des membres du Conseil général, sur lequel un groupe de travail planche actuellement.

Par contre, notre groupe s'opposera au renvoi du rapport du Bureau.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Les Vert-e-s ont lu avec attention ces modifications du règlement qui ont déclenché plus ou moins une vague d'enthousiasme, on peut le dire. Nous en profitons pour remercier le Service juridique et le Secrétaire du Conseil général, M. M. Maridor, pour leur travail. Nous saluons évidemment tout particulièrement le choix judicieux d'appliquer dans l'ensemble de ce règlement un langage épïcène et inclusif. C'était déjà partiellement le cas dans la précédente mouture.

La lecture de ce règlement nous a rappelé à quel point les droits du Parlement communal sont limités, mais là n'est pas le propos, évidemment. Je déclare mes liens d'intérêt: je suis enseignant. Je constate qu'en termes de langage égalitaire, comme l'a dit mon préopinant, certains usages sont peut-être plus heureux que d'autres en matière de fluidité de lecture et de compréhension ou de lisibilité pourrait-on dire. Vous allez me rétorquer qu'un règlement n'a pas pour objectif premier d'être fluide, c'est juste. Ce n'est ni du Proust, ni du Claudio Rugo. En bref, ce n'est pas de la dentelle. J'aurai quelques petites remarques à émettre, mais je les ferai peut-être soit au Service juridique, soit à M. M. Maridor en termes de conseils quand on utilise le langage égalitaire.

Page Maurice (CG-PCS). Je regarde d'abord la couverture de ce Message: "Approbation des modifications du règlement du Conseil général du 18 septembre 2018". Trois ans et demi, ce n'est déjà pas mal pour une révision. Il me semble qu'il est temps, aujourd'hui, de boucler ce dossier, même s'il avait été un peu retardé lors de la précédente législature dans la perspective d'une éventuelle fusion. Ces travaux avaient été mis en suspens, mais je pense que maintenant, c'est vraiment le moment de les achever. Les modifications sont tout à fait mineures quand on parle de modification de langage, d'usage épïcène. Effectivement, il me paraît très peu judicieux d'avoir un vote sur ces modifications-là. Les modifications sur lesquelles le vote est proposé sont par contre légitimes. A mon avis, il suffit très largement de se concentrer sur ces objets-là. Il s'agit d'un règlement que l'on ne va sûrement pas consulter tous les jours. En tout cas, je ne vais pas en faire mon livre de chevet. Je ne vois absolument pas non plus de raisons de renvoyer le rapport au Bureau.

Rugo Claudio (PA). J'ai été interpellé, non pas par Mme Pelote, mais par M. J.-M. Pellaux, à la barbe de M. Pellaux d'ailleurs. Vous avez dit "un langage plus heureux". On pourrait dire, par exemple, "certaines pratiques sont plus heureuses" et cela devient féminin. On voit donc encore qu'il y a un passé patriarcal qui reste malgré nous. J'ai été le précurseur, en 2019, sur "la Cheffe / le Chef de Service" et le Conseil général m'a suivi, non pas comme le Conseil communal le

recommandait. D'ailleurs, quand on a approuvé ce règlement-là, j'avais été étonné qu'il n'y avait pas eu de langage épïcène. Parfois je me retiens, je ne dis pas tout ce que je pense. Heureusement pour le temps de parole.

Par contre, je remercie M. C. Giller d'avoir cité l'article 40 parce que c'est exactement celui que je cherchais. Ce Rapport nous a été envoyé le 23 mars et je l'ai reçu probablement encore un ou deux jours après, soit 13 jours avant notre séance et 12 jours avant la séance d'hier où on aurait pu en discuter. Ce propre règlement contredit l'article 40 mentionnant que l'on devrait être en possession des documents 15 jours avant.¹

Il faut d'ailleurs être un bon lecteur pour pouvoir lire tous ces Messages dans leur entier. Il faut soit être au chômage, soit ne pas avoir d'activité professionnelle. Je demande le renvoi parce qu'il y a des articles, en particulier sur la représentation politique dans les Commissions, qui mériteraient d'être discutés. J'avais en effet proposé que ce soit l'ensemble du pourcentage obtenu lors des élections qui définisse le nombre de sièges auxquels on peut prétendre dans les Commissions, et pas Commission par Commission. Hasard du calendrier, M. O. Collaud, qui ne voulait pas que je sois dans des Commissions pour une raison ou pour une autre, n'est pas là aujourd'hui. M. M. Vonlanthen ne le voulait pas non plus. Ce n'est pas la Droite qui m'a attaqué, mais la Gauche. Elle ne me voulait pas dans les Commissions et elle n'est qu'à moitié présente (un sur deux) ce soir. J'aimerais proposer des amendements et c'est pourquoi je vous demande absolument de renvoyer ce Message, comme M. C. Giller, pour pouvoir l'étudier plus à fond et ne pas le faire en deux ou trois fois.

Le Vice-Président. Da es sich hier um einen Bericht des Büros handelt, muss sich dieses zur verlangten Rückweisung äussern. Ich unterbreche deshalb die Sitzung für einige Minuten und bitte die Mitglieder des Büros sich im Nebenraum zu versammeln. Besten Dank.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 20.24 à 20.33 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le Vice-Président. Merci pour votre patience. Le Bureau a discuté de la demande de renvoi et il a décidé, par 6 voix contre 1 et 0 abstention, de vous demander de la rejeter. Les raisons ont déjà été évoquées par plusieurs membres ici dans la salle lors des rapports des groupes, je ne vais donc pas tout répéter. M. C. Giller a aussi demandé de pouvoir voter sur les différents articles de notre règlement. Le Service juridique nous a donné un préavis qui dit que l'on n'a pas la possibilité de discuter maintenant tous les articles de notre règlement, mais seulement ceux contenus dans le projet d'arrêté. Aussi, si des membres souhaitent changer un ou plusieurs articles du règlement du Conseil général, ils ont la possibilité de déposer une proposition, au sens de l'article 69 de notre règlement, dans les "Divers".

¹ Ndr.: L'article 40 RCG stipule que les convocations contenant l'ordre du jour, les Messages et les documents y relatifs sont envoyées si possible quinze jours avant la séance. En outre, la loi sur les communes, à son article 38, précise que le Conseil général est convoqué au moins dix jours avant la séance.

Est-ce que vous avez pu suivre mes explications? Avez-vous des questions? Tel n'est pas le cas.

Vote concernant la demande de renvoi

Le Conseil général refuse, par 46 voix contre 9 et 1 abstention, la demande de renvoi.

Ont voté en faveur du renvoi: 9 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre le renvoi: 46 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

S'est abstenu: 1 Gex Jean-Noël (PLR)

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Rapport du Bureau.

Article premier

Le Vice-Président. Le projet d'arrêté vous ayant été soumis par écrit, chacun-e a pu en prendre connaissance. A moins que quelqu'un souhaite le contraire, je vous ferai grâce de la lecture de l'article 1, lequel est particulièrement long. Quelqu'un souhaite quand même que je lise l'article 1? Tel n'est pas le cas.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Comme cela a été relevé par M. C. Giller, à l'article 4, il y a une erreur de transcription à l'alinéa 3. Le bon terme est " - Freiburger Wasser SA (AG)". Il s'agit donc d'une erreur de transcription. Il faut biffer le "SA", mettre le "tiret" et ensuite "Freiburger Wasser SA (AG)". Ainsi, le terme correspondra à celui inscrit au Registre du Commerce (sic).

Giller Christophe (UDC). J'ai de la peine à vous comprendre, M. le Vice-Président. Vous citez l'article 1 et M. J.-P. Wolhauser fait une remarque sur l'article 4 que j'avais déjà faite. Pour répondre à M. J.-P. Wolhauser, si on met "Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA (AG)", il faudrait aussi mettre "Sinef SA (AG)" ou alors on met seulement en français: "Sinef SA" et "Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA" afin de rester le plus simple.

Le Vice-Président. Merci pour toutes ces corrections concernant ces noms d'entreprises. Nous allons nous renseigner pour inscrire correctement les noms dans le règlement.

Je constate qu'il n'y a pas de demande formelle d'amendement. Je considère donc l'article premier comme approuvé.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Giller Christophe (UDC). Je dois vous dire que je n'ai pas tout compris. Apparemment, quand on procède à la révision d'un règlement, on doit ouvrir la parole sur tous les articles qui sont proposés avec des modifications. J'ai mentionné que j'allais faire plusieurs amendements sur certains articles. L'article 1 n'existe pas dans notre projet d'arrêté, cela considérerait d'autres articles. Normalement, on est censé ouvrir la parole sur les articles du règlement du Conseil général où l'on peut faire des amendements.

Rugo Claudio (PA). Je suis tout à fait d'accord avec M. C. Giller. C'est article par article. Je ne comprends pas pourquoi vous vous basez sur le Service juridique pour poser une question à laquelle nous devons nous-mêmes répondre. Le droit coutumier existe aussi. Quand on a modifié chaque article, c'est juste, je suis tout à fait d'accord avec M. C. Giller, c'est chaque règlement, chaque article. Là, quand vous avez dit article 1, j'ai compris comme M. C. Giller. Vous avez dit article 1, lui, il a cité l'article 4. On commence à se perdre. Et c'est la même chose pour vos interventions, M. M. Parpan. Je vous demanderais de les faire en français parce que le Conseil général n'est pas 50%-50%. Lorsque vous parlez assez rapidement en allemand, je peux louper beaucoup de choses pendant une année. Je ne comprends pas à 100% l'allemand, surtout si on parle assez vite.

Le Vice-Président. Je viens d'expliquer avant que l'on a commencé de discuter du projet d'arrêté que l'on pourra maintenant adopter ou refuser. Cependant, on ne va pas passer tout le règlement article par article et amender article par article. Si vous souhaitez faire cela, vous êtes invités à déposer une proposition au sens de l'article 69, dans les "Divers". C'est à ce moment-là que vous pourrez demander d'amender les articles de notre règlement. A présent, on ne parle que du projet d'arrêté et pas de tous les articles du règlement. J'avais bien demandé si tout le monde avait compris et la réponse était oui. Aussi, je suis parti du principe que même si j'ai parlé en français, j'ai été compris par tout le monde.

On est donc toujours dans les "titre et considérants". Est-ce qu'une autre personne demande la parole?

Giller Christophe (UDC). Je vous remercie, M. le Président de séance. J'ai pris acte de la décision du Bureau de ne pas ouvrir la voie aux amendements aux articles où il est noté "non" dans le tableau. Cependant, il faut quand même ouvrir la discussion sur tous les articles qui sont modifiés, c'est-à-dire ceux où il est noté "oui" dans la colonne "Vote du Conseil général? Amendements possibles?". Ces articles doivent quand même être validés par le Conseil général. On ne peut pas passer directement tous les articles en revue, il faut ouvrir la discussion sur chaque article où l'on peut faire des amendements.

Le Vice-Président. Je vais en discuter avec notre Secrétaire du Conseil général afin de gérer la séance comme il faut. Je vous accorde donc une pause de 15 minutes.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.45 à 21.06 heures.

Le Vice-Président. J'ai cru être assez clair dans ma conduite des débats. Quand on a parlé de l'article premier, on parlait bien sûr de l'article premier du Rapport qui vous est soumis, lequel contient les articles 4, 40, 56, 57 et 76 du règlement du Conseil général. Après avoir discuté avec plusieurs membres et avec mes collègues, j'ai décidé que l'on reprenne cet article premier, afin que tout le monde puisse jouir de ses droits démocratiques.

Article premier

Giller Christophe (UDC). Je dépose trois amendements, comme annoncé lors de la discussion de détail.

Tout d'abord, je propose à l'article 4 alinéa 3 de mettre formellement "Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA" à la place de la formulation erronée, telle qu'inscrite dans le Rapport.

A l'article 40, je propose la formulation suivante: "Les convocations sont adressées par pli personnel à tous les membres, si possible au moins quinze jours avant la date de la séance. Sur demande, les membres peuvent recevoir la convocation par voie électronique". Le but de cet amendement est de toujours favoriser le papier, notamment pour les nouveaux membres. J'imagine un membre nouvellement élu qui recevrait tous les documents par e-mail. Ce n'est pas forcément l'adresse e-mail de la Commune et cela peut engendrer quelques problèmes. Je propose de laisser, de base, le papier et, sur demande, la voie électronique.

Enfin, à l'article 76 je propose de supprimer la dernière phrase "Il est signé par le ou la Président-e et le ou la Secrétaire". Je ne vois pas pourquoi on devrait préciser par qui le procès-verbal est signé. Que se passe-t-il si le Président est absent, c'est-à-dire que le Vice-Président ne peut pas signer le procès-verbal? Le dernier procès-verbal, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, était signé par le Président, le Secrétaire de Ville adjoint et le Secrétaire de Ville. Il y a trois signatures. Cela ajoute du formalisme pour pas grand-chose. C'est pour cela que je propose de supprimer cette phrase.

Rugo Claudio (PA). Pour ma part, je souhaite que dans tout le règlement les mots budget et comptes ne prennent pas majuscule. La majuscule, c'est pour les personnes, pour l'honorabilité du Président, de la Présidente, de la Rapporteuse. Par contre, le budget est un mot commun.

Le Vice-Président. Merci M. C. Rugo. Toutefois, vous devez amender le texte du Rapport qui vous est soumis. Vous ne pouvez donc pas amender les articles qui ne sont pas dans ce projet d'arrêté. Vous pouvez seulement vous référer aux articles qui se trouvent aux pages 4, 5 et 6 du Rapport.

Rugo Claudio (PA). Alors, il s'agit de l'article 56 avec le mot "Budget".

Le Vice-Président. M. C. Giller, maintenez-vous formellement vos amendements?

Giller Christophe (UDC). Oui.

Le Vice-Président. M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre amendement?

Rugo Claudio (PA). Oui.

Vote

Proposition d'amendement du groupe UDC visant à modifier l'article 4, alinéa 3, de la manière suivante: "... Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA".

Ont voté en faveur de l'amendement du groupe UDC (contre la version du Bureau): 30 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delarze Fanny (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre l'amendement du groupe UDC (en faveur de la version du Bureau): 18 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 8 Baechler Amélie (Vert-e-s), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

C'est par 30 voix contre 18 et 8 abstentions que le Conseil général adopte l'amendement du groupe UDC au sujet de l'article 4, alinéa 3.

Vote

Proposition d'amendement du groupe UDC visant à modifier l'article 40, alinéa 1, de la manière suivante: "Les convocations sont adressées par pli personnel à tous les membres, si possible au moins quinze jours avant la date de la séance. Sur demande, les membres peuvent recevoir la convocation par voie électronique".

Ont voté en faveur de l'amendement du groupe UDC (contre la version du Bureau): 21 Baechler Amélie (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Dietrich Benoit (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre l'amendement du groupe UDC (en faveur de la version du Bureau): 28 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delarze Fanny (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s),

Se sont abstenus: 6 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Salina Adrienne (PLR)

C'est par 28 voix contre 21 et 6 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe UDC au sujet de l'article 40, alinéa 1.

Vote

Proposition d'amendement de M. Claudio Rugo (PA) visant à écrire le mot "budget" avec une minuscule à l'article 56, alinéa 2

Ont voté en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo (contre la version du Bureau): 17 Bassil Rana (PS), Casazza Raphaël (PLR), Dietrich Benoit (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Tissot Lionel (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre l'amendement de M. Claudio Rugo (en faveur de la version du Bureau): 29 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 9 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Zahnd Laura (Vert-e-s)

C'est par 29 voix contre 17 et 9 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. C. Rugo au sujet de l'article 56, alinéa 2.

Vote

Proposition d'amendement du groupe UDC visant à supprimer la phrase "Il est signé par le ou la Président-e et le ou la Secrétaire" à l'article 76, alinéa 1.

Ont voté en faveur de la transmission: 18 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 26 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 10 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL),

C'est par 26 voix contre 18 et 10 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe UDC au sujet de l'article 76, alinéa 1.

L'article premier n'appelant pas d'autres observations, il est adopté tel qu'amendé.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 52 voix contre 4 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980;
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981;
- la loi sur l'exercice des droits politiques du 6 avril 2001;
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018;
- l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019;
- le rapport du Bureau du Conseil général,

Arrête:

Article premier

Le règlement du Conseil général du 18 septembre 2018 est modifié comme suit:

Art. 4

¹ *Le Conseil général élit ses organes.*

² *Il exerce les attributions que lui confère la législation sur les communes, à savoir:*

- a) il décide du changement de nom de la commune et de la modification de ses armoiries;*
- b) il décide des modifications des limites communales, à l'exception des modifications prévues par la législation sur la mensuration officielle;*
- c) il adopte les règlements de portée générale;*
- d) il décide du changement du nombre de membres du Conseil communal;*
- e) il adopte les statuts d'une association de communes ainsi que les modifications essentielles de ceux-là; il décide de la sortie de la commune de l'association et de la dissolution de celle-ci;*
- f) il surveille l'administration de la commune;*
- g) il décide du changement du nombre de membres du Conseil général;*

- h) *il vote sur le principe de la fusion avec une ou plusieurs communes, lorsque la demande émane de l'un de ses membres;*
- i) *il décide du budget et des investissements figurant dans le Plan financier selon les catégories suivantes:*
 - Catégorie I: investissements déjà décidés;*
 - Catégorie II: projets d'investissements sur lesquels le Conseil général décide objet par objet;*
 - Catégorie III: projets d'investissements déjà mentionnés dans le Plan financier.*
- j) *il prend acte du plan financier et de ses mises à jour;*
- k) *il approuve les comptes;*
- l) *il prend acte du rapport de gestion;*
- m) *il vote les crédits d'engagements, les crédits additionnels et les crédits supplémentaires qui ne relèvent pas du Conseil communal;*
- n) *il approuve les dépassements de crédits dans les cas prévus par la loi;*
- o) *il vote les dépenses non prévues au budget, à l'exception de celles dont le montant résulte de la loi ou d'une décision judiciaire passée en force;*
- p) *il décide des impôts et des autres contributions publiques, à l'exception des émoluments de chancellerie;*
- q) *il décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles;*
- r) *il décide de la délégation de tâches à un tiers entraînant des dépenses nouvelles;*
- s) *il décide des conventions liant la commune à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles;*
- t) *il décide des cautionnements et autres garanties;*
- u) *il décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement;*
- v) *il décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge;*
- w) *il fixe le nombre de membres de la Commission financière et d'autres commissions permanentes relevant de sa compétence et les élit; il élit également les membres des commissions spéciales qui ne sont pas désignées par le Bureau;*
- x) *il désigne l'organe de révision sur proposition de la Commission financière.*

³ *Le Conseil général prend acte des comptes annuels de la CPPVF, du rapport de l'organe de révision ainsi que l'attestation de l'expert-e; il prend également acte du rapport de gestion annuel de SINEF SA et d'Eau de Fribourg– Freiburger Wasser SA.*

⁴ *Le Conseil communal est compétent, jusqu'à un montant de CHF 200'000.- maximum, pour les opérations de l'alinéa 2, lettres p à u.*

⁵ *Le Conseil général peut déléguer au Conseil communal la compétence d'arrêter le tarif des contributions publiques autres que les impôts, à condition qu'il précise le cercle des assujettis, l'objet, le mode de calcul et le montant maximal de la contribution.*

Art. 40 al. 1 et 2

¹ *Les convocations sont adressées personnellement par voie électronique ou postale à tous les membres, si possible quinze jours avant la date de la séance. Elles contiennent l'ordre du jour et sont accompagnées des messages et autres documents y relatifs.*

² *Lorsque le Conseil communal envisage une modification des coefficients et taux d'impôts communaux, le projet de modification doit être annoncé dans la convocation.*

³ *(texte inchangé).*

Art. 56 al. 2

² *Les membres du Conseil général peuvent intervenir notamment en proposant des amendements ou en faisant des propositions de modification relatives à l'article des règlements, des projets de décisions ou du Budget mis en discussion. Les propositions de modification et les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale sont déposés par écrit d'ici à la fin de la discussion de détail.*

Art. 57 al. 3 et 4

³ *S'il n'y a pas ralliement et que la proposition du Conseil communal est confrontée à un seul amendement ou à une seule proposition de modification, le ou la Président-e les confronte en les opposant. La proposition qui l'emporte est soumise au vote.*

⁴ *S'il y a plusieurs amendements ou propositions de modification, le ou la Président-e invite le Conseil général à se prononcer sur chacune d'elles en les opposant les unes aux autres, en commençant par celles qui s'écartent le plus de la proposition initiale. Celles qui obtiennent le moins de voix sont successivement éliminées. La proposition restante est ensuite opposée à celle du Conseil communal, le vote portant d'abord sur cette dernière. La proposition qui l'emporte est soumise au vote.*

Art. 76 al. 1

¹ *Les délibérations du Conseil général sont consignées dans un procès-verbal qui contient notamment le nombre de membres du Conseil général et du Conseil communal présents, la liste des membres du Conseil général et du Conseil communal excusés ou absents, les décisions, le résultat de chaque vote ou élection et les discussions, les propositions, les postulats, les questions et autres interventions des membres du Conseil général ainsi que les réponses du Conseil communal. Il est signé par le ou la Président-e et le ou la Secrétaire.*

Article 2

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 5 avril 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 52 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 4 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

S'est abstenu: 1 Casazza Raphaël (PLR)

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 104 (2016-2021) de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich (PS) et Simon Murith (Le Centre/PVL) lui demandant un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Sie haben die umfassende Antwort erhalten, gerne gebe ich Ihnen eine kurze Zusammenfassung.

L'administration communale a travaillé en 2021 à l'élaboration d'une stratégie et de mesures visant l'enfance et la jeunesse, de 0 à 25 ans. Ce document intitulé "Grandir en ville de Fribourg", réalisé via une collaboration entre plusieurs Services et secteurs, a pu être finalisé début 2022 et a été validé par le Conseil communal. La mise en œuvre et la communication de cette stratégie sont en préparation et le suivi des mesures sera assuré par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Dans le cadre de ce travail, il a été défini que le domaine de la petite enfance devait s'inscrire dans la stratégie "Grandir en ville de Fribourg" tout en ayant sa stratégie dédiée aux 0 à 4 ans qui sera portée par le secteur de l'Accueil extrafamilial.

Un contact a été pris avec la fondation RADIX pour la mise en œuvre du programme Primokiz dans le but de s’y appuyer pour l’élaboration de la stratégie de la petite enfance. Un-e coordinateur-trice pour la petite enfance sera engagé en cours de cette année.

Les structures d’accueil préscolaire, notamment les groupes de jeux sont des acteurs importants pour la petite enfance. Un objectif du Service est de développer ce type de structure, permettant entre autres la socialisation et la détection précoce et de les rendre accessibles aux familles avec peu de moyens. Les réflexions par rapport aux crèches et le soutien de la Ville à ces structures sont également en cours.

A la suite de l’élaboration de la stratégie enfance & jeunesse, le Conseil communal continuera ses travaux pour une politique de la petite enfance et assurera la continuité des nombreuses mesures d’ores et déjà en place.

Jordan Marine (PS). Les postulants ont pris connaissance avec intérêt de la réponse donnée par le Conseil communal. Ils sont heureux d’y lire la confirmation qu’un ou une coordinatrice sera engagé-e dès le 1^{er} septembre 2022 pour le développement et la communication de la stratégie petite enfance, et qu’un contrat sera prochainement signé avec RADIX pour la mise en œuvre de Primokiz. Les postulants remercient ainsi la réponse complète donnée par le Conseil communal à leur postulat et ils et elles se réjouissent par ailleurs de découvrir le document "Grandir en ville de Fribourg".

Le postulat n° 104 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 158 (2016-2021) de Mmes et M. Simon Zurich, Claire Roelli et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d’élaborer un plan de lutte contre la pauvreté en ville de Fribourg et n° 197 (2016-2021) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d’étudier la possibilité d’instaurer une politique de sécurité alimentaire en ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, Directrice de l’Aide sociale.

cf. annexe.

Le Conseil communal a traité ensemble les deux postulats n° 158 et 197, car ils sont en étroite corrélation.

Comme déjà expliqué en répondant au postulat n° 157 lors de la séance précédente, le constat est que nous ne disposons pas de données récentes et objectives sur le niveau de pauvreté en ville de Fribourg, en particulier depuis le début de la crise sanitaire. Les données disponibles portent sur l’ensemble du canton et remontent à 2016.

Les raisons du non-recours à l'aide sociale sont également difficiles à déterminer au niveau communal. Plusieurs raisons peuvent être soupçonnées, comme par exemple la peur de mettre en danger le statut de séjour ou l'obligation de remboursement. Le Service social de la Ville de Fribourg doit néanmoins réfléchir à la communication auprès de son public cible.

Nous avons constaté que beaucoup d'organisations ont pu rapidement réagir vite pour mettre à disposition des aides alimentaires et apporter des aides non bureaucratiques pendant la pandémie.

L'initiative des villes pour la politique sociale a fait une analyse du système social et a constaté que si le système social fonctionne bien pour une grande partie de la population, il comprend également des failles concernant la population étrangère, les travailleurs indépendants ainsi que les employés précaires dans le segment des bas salaires. On connaît également quelques facteurs qui augmentent le risque de précarité, comme par exemple, la monoparentalité. Je ne pense pas qu'un rapport tel que proposé par les postulants nous amènerait beaucoup plus d'informations utiles au niveau communal.

Au cours de la pandémie, la Ville s'est intéressée à la démarche du "manifeste pour la dignité", qui a notamment remis au centre des préoccupations l'idée d'une banque alimentaire et a rencontré plusieurs acteurs de cette démarche pour échanger sur la situation. Ce projet de banque alimentaire, qui sera active sur l'ensemble du canton, est actuellement en bonne voie et le Conseil communal a récemment confirmé un soutien de CHF 10'000.- pour 2022. La banque alimentaire estime qu'environ 20 institutions bénéficieront de ses prestations de gestion des stocks, distribution et transformation des aliments dans le canton. Avec ce projet, le travail des associations peut être soutenu et facilité.

Pour ce qui concerne la proposition de confier un mandat à une HES, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'un tel mandat ne se justifie pas et n'apportera probablement pas beaucoup plus d'informations que les études déjà existantes.

En conclusion, le Conseil communal renonce à donner un mandat d'étude mais poursuit sa politique de subventionnement et de soutien ponctuel des institutions à caractère social qui sont les plus proches du terrain.

Roelli Claire (PS). Nous ne sommes pas satisfaits du rapport final du Conseil communal.

Si le traitement de l'autre postulat concernant la sécurité alimentaire s'avère plutôt pertinent, il n'en reste pas moins que le traitement de notre postulat reste très partiel et sommaire.

Il ne tient pas compte du fait que nous souhaitons une étude visant à l'instauration d'un plan de lutte avec des mesures concrètes contre la précarité et non pas un listing des institutions sociales existantes.

Il nous manque donc un inventaire plus détaillé des prestations d'aide et de soutien qui ont le plus manqué ou qui se sont révélées durant la période récente concernant la partie de la population que nous appelons "la zone grise".

Ceci étant et pour terminer, nous saluons la mise en route annoncée pour 2023 d'une banque alimentaire. Toutefois, il est vraiment important qu'une distribution directe aux personnes soit également envisagée. Nous savons que le recours à l'institutionnel peut fréquemment constituer un frein et peut être vécu comme une stigmatisation.

Peut-être nous sommes-nous mal fait comprendre dans notre postulat. Nous déposerons donc un nouveau postulat plus précis.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal pour le rapport établi qui a cumulé, à tort à mes yeux, deux postulats qui ne concernent pas tout à fait les mêmes thèmes. Je n'en suis donc pas entièrement satisfaite.

Aucune véritable politique de la sécurité alimentaire multidimensionnelle et durable n'est envisagée quand bien même elle est une responsabilité des collectivités publiques. Le Conseil communal s'appuie en fait sur les initiatives associatives privées, développées lors de la crise sanitaire, facilitant l'accès à une alimentation d'urgence pour les groupes sociaux défavorisés uniquement. Oui, la Ville développe une politique de subventionnement mais sans vérifier quelles prestations répondent à quels besoins. Le rapport, d'ailleurs, confirme la nécessité d'améliorer les collectes de données, les difficultés à comprendre le non-recours, etc. Le rapport ne montre pas de volonté d'étudier les besoins alimentaires des habitant·e·s. Il n'identifie aucun des facteurs sur lesquels il conviendrait d'agir, ni par quelle stratégie combinée et multisectorielle assurer une égalité de droit pour garantir à toute la population une alimentation saine, suffisante et de qualité en tout temps, pas seulement en temps de crise. Mais plus encore ...

Le Vice-Président. Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, vous devez terminer. Merci.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). ...mais plus encore, je cite le rapport "le Conseil communal estime avoir pris des mesures efficaces pour lutter contre la pauvreté", ceci sans objectivation et sans données fiables. Je suis un peu déçue.

Les postulats n° 158 et n° 197 sont ainsi liquidés.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 162 (2016-2021) de Mme Gisela Kilde (Le Centre/PVL) lui demandant d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent

Le Vice-Président. La postulante n'est plus membres du Conseil général. Toutefois, l'article 71 alinéa 3 du règlement du Conseil général stipule que si l'auteur·e d'une proposition ou d'un postulat cesse d'être membre du Conseil général après leur transmission, la proposition ou le postulat continue à déployer ses effets selon la procédure légale.

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Auch hier gebe ich ihnen gerne eine Zusammenfassung.

Pour répondre à ce postulat, les responsables d'accueils extrascolaires ont été consultés. Suite à leur vif intérêt, un groupe de travail réunissant une personne de chaque accueil a été constitué afin de concrétiser ce projet pour pouvoir répondre au postulat. Les participant·e·s ont été enthousiastes et les échanges ont rapidement été plus loin que la simple réponse au postulat. Des idées de projets et de réalisation d'une future enquête ont émergé. L'idée de faire participer les enfants à la réponse au postulat, au vu de la nature de celui-ci, a été une évidence.

En premier lieu, 50 enfants de 1H à 8H ont été sollicités pour répondre à la question de savoir s'ils aimeraient répondre favorablement à ce postulat. Une très grande majorité de 92% des enfants interrogés ont répondu favorablement. Les réponses négatives n'ont pas été ignorées mais vont être prises en compte pour la suite. Les responsables ont pris cette démarche très au sérieux et ont eu beaucoup de plaisir à mettre sur pied cette démarche participative. Dans cet esprit de prendre les enfants au sérieux et de les faire participer aux décisions, ils ont d'ailleurs été déçus que les fautes d'orthographe dans les réponses des enfants aient été corrigées dans la réponse au postulat. Ils sont très motivés de poursuivre cette démarche et de mettre en place dès l'année scolaire 2022-2023 une enquête, renouvelée annuellement, permettant de répondre aux besoins, envies et réalités des enfants. Des outils interactifs et ludiques seront développés conjointement par le groupe de travail et les enfants, pour le faire.

Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL). Je me ferai la porte-parole ce soir de ma collègue G. Kilde, qui ne fait effectivement plus partie de notre Conseil. Voici ses mots:

"Chers membres du Conseil communal, chers collègues, je vous remercie beaucoup pour ce rapport portant sur la qualité de l'accueil extrascolaire et les besoins de ses bénéficiaires. Il s'agit probablement de l'une des réponses les plus positives que j'ai reçues à l'un de mes postulats. Je me réjouis énormément de ce résultat, ainsi que des projets prévus pour l'accueil extrascolaire. Je vous transmets mon entière satisfaction et mes cordiales salutations".

Le postulat n° 162 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 170 (2016-2021) de MM. Lionel Walter et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'élaborer une politique des achats durables au sein de l'administration communale

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Le postulat n° 170 demande au Conseil communal:

1. d'établir un état des lieux des pratiques d'achat des biens et des services au sein des différents services et dicastères à l'aune du développement durable et des principes directeurs évoqués précédemment, c'est-à-dire dans le développement du postulat;
2. d'élaborer une politique d'achats durables, à la lumière de ce qui se fait au niveau de la Confédération ou des exemples connus de l'Union des villes suisses.

En résumé, le Conseil communal répond de la manière suivante:

La thématique des achats durables préoccupe la Ville de Fribourg depuis des années, avant même l'implémentation de sa stratégie de développement durable cadrée par l'Agenda 2030. Suite à un état des lieux auprès des différents secteurs, la considération des achats pour l'administration et pour son territoire s'effectue en majeure partie dans un cadre préétabli par le biais de processus internes ou de procédures légales prenant en compte une réflexion en matière d'environnement et de durabilité. A cela s'ajoute le bon sens des personnes référentes aux achats, lesquelles remplissent leur tâche selon les valeurs appliquées au sein des institutions publiques.

Une priorisation est déjà préétablie quant au choix de la provenance des biens et prestations, favorisant en grande majorité les entreprises locales. La marge de progression concerne particulièrement une optimisation du système de centralisation des achats et la formation spécifique des collaborateurs dans l'analyse et le choix des produits et prestations. Davantage de centralisation et une meilleure planification des besoins au niveau de la Ville pour les achats courants et récurrents amélioreraient l'efficacité économique tout en permettant d'éviter les surplus de stock dans les Services. Ces mesures doivent toutefois s'accompagner d'une réflexion approfondie des acheteurs sur l'impact environnemental et social de leurs acquisitions. C'est pourquoi un accompagnement externe sur la thématique des achats responsables est une solution envisagée pour approfondir les efforts menés par la Ville de Fribourg.

A ce jour, si les déclarations d'intentions en matière de transition écologique et de protection du climat fleurissent, celles-ci doivent impérativement être accompagnées rapidement par des mesures concrètes pour atteindre les objectifs de la Confédération en matière de durabilité. La Ville de Fribourg s'engage donc dans ce cadre à améliorer ses pratiques, notamment en lien avec l'objectif 12 - Etablir des modes de consommation et de production durables.

De manière à donner un cadre établi aux responsables des achats communaux, une directive sera élaborée dans la continuité du groupe de travail mis en place pour l'état des lieux. Celle-ci permettra avant tout d'établir les principes directeurs en matière d'achats et de simplifier les processus décisionnels. De plus, afin d'engager tous les collaborateur·trice·s dans cette voie, une Charte de durabilité basée sur l'Agenda 2030 sera édictée.

Le Conseil communal souhaite renforcer l'adhésion de ses collaborateur·trice·s autour de l'Agenda 2030 et de ses cibles impactant les achats durables. Pour ce faire, il prévoit l'adoption d'une Charte de durabilité réunissant l'intégralité des valeurs du développement durable afin d'ancrer ces aspects au sein de l'administration communale. De plus, il édictera une Directive

spécifique en lien avec les achats responsables afin de donner un cadre clair aux personnes actives dans ce domaine et de les soutenir dans la formation continue relative aux bonnes pratiques en matière de durabilité.

Vonlanthen Marc (PS). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse très détaillée. On voit que le Conseil communal s'est saisi, depuis un moment déjà, de la question. Nous pensons que les changements qui ont eu lieu au sein de l'administration et qui ont ramené la question du développement durable à l'administration générale vont contribuer à pouvoir développer une approche véritablement transversale de la question du développement durable. Nous notons également que la Ville est prête, si nécessaire, à solliciter un accompagnement externe pour développer cette politique. Nous souhaitons naturellement que la politique en matière d'achats et de développement durable de la Ville aille au-delà d'une analyse de cycle de vie des objets mais prenne bien également en compte d'autres questions comme celles liées à l'égalité des genres et surtout aux conditions sociales de la production des objets achetés par la Ville. Il n'y a aucun doute que cela va suivre et je vous remercie pour cette réponse complète.

Le postulat n° 170 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 171 (2016-2021) de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl, Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Lise-Marie Graden, Guy-Noël Jelk et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer trois parcours urbains en Basse-Ville, au Guintzet, ainsi qu'entre le quartier d'Alt et le Palatinat

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.

cf. annexe.

Petite remarque liminaire. Pour les cinq rapports finaux que j'ai l'honneur de présenter ce soir, je me contenterai d'un résumé.

Le postulat, comme vous l'avez dit, demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer trois parcours urbains en Basse-Ville, au Guintzet ainsi qu'au quartier d'Alt et au Palatinat. Dans le but de promouvoir l'activité physique et le mouvement pour tou-te-s, le Service des sports de notre ville a été approché par le Service cantonal du Sport (en collaboration avec l'Union fribourgeoise du Tourisme) afin de prendre part et de mettre sur pieds des parcours d'activités physiques adaptés et de découvertes dans l'espace public à proximité (projet FriActiv). Ce projet a pour but de développer l'activité physique pour toute la population et de valoriser les lieux de vie et les espaces touristiques (urbains) du canton de Fribourg. Il sera composé de diverses catégories d'exercices selon la préférence de l'utilisateur-trice et de différents niveaux d'intensité. De plus, il se veut interactif (via une application gratuite sur smartphone), intergénérationnel, ludique et instructif. A ce titre, deux parcours dans la commune, dans notre ville donc, sont en voie de finalisation. Le premier consistera en "une

petite boucle" de 2km dans le quartier de Pérolles (accessible aux personnes à mobilité réduite). Le deuxième parcours sera lui plus long (environ 9km) et traversera plusieurs zones et points d'intérêt de la ville (Basse-Ville, Neuveville, Cathédrale, place Georges-Python). Ces deux parcours seront normalement opérationnels encore ce printemps. Enfin, un troisième parcours est envisagé pour cet automne.

Ces parcours s'inscrivent dans la ligne de ce que les postulants proposaient d'étudier.

Le Conseil communal s'en réjouit et est toujours ouvert à étudier des collaborations, tant avec le Service cantonal du sport, que les communes voisines, les clubs, etc. L'objectif étant de développer des offres qui ont du sens, dans un esprit d'économicité, de collaboration et en lien tant avec l'activité physique que d'autres domaines liés aux thématiques du mouvement.

Grady Véronique (PLR). Un grand merci au Conseil communal, respectivement au Service des sports, pour ce rapport.

Notre postulat ayant été déposé lors de la précédente législature, nous sommes ravis de constater que le Canton s'en est grandement inspiré au travers de son projet FriActiv, bien qu'il n'en fasse pas mention. A mon tour de m'inspirer, mais d'un anonyme, pour vous dire que "la politique c'est comme le hockey, seul le résultat compte!".

Nous nous réjouissons de la réalisation des deux parcours, tout en espérant, en cas de succès, que de nouveaux verront le jour dans d'autres quartiers de la ville, par exemple dans la région des Maggenberg.

Le postulat n° 171 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 178 (2016-2021) de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une mise à disposition élargie des infrastructures sportives de la Ville

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.

cf. annexe.

Comme le mentionnent les postulant-e-s, des essais pilotes pourraient être menés par le Service des sports durant une période déterminée et délimitée par le Conseil communal, ceci dans le but de se rendre compte de la potentialité d'élargir l'accès des installations sportives à la population en ville en fin de semaine et durant le week-end. Le Conseil communal, en fonction de l'état des finances communales, réévaluera la possibilité d'intégrer un montant nécessaire pour des essais pilotes dans un prochain budget.

Vonlanthen Marc (PS). Nous sommes partiellement satisfaits de la réponse qui a été apportée par le Conseil communal. L'idée était pourtant assez simple. Il y a des infrastructures sportives qui sont chauffées, des plages horaires sont disponibles. Et on apprend dans la lecture du postulat qu'il existe même un système de réservation en ligne qui est déjà utilisé d'ailleurs par les associations sportives. Il nous semble qu'il aurait été relativement facile, sans devoir forcément passer par des engagements de personnel supplémentaires ou de devoir passer par les budgets, de pouvoir mettre quelque chose en place. Néanmoins, on retiendra essentiellement l'ouverture dont il vient de nous être fait lecture pour les prochains budgets d'avoir effectivement des essais pilotes à ce sujet-là. Nous y serons attentifs et nous vous remercions pour cette réponse.

Le postulat n° 178 est ainsi liquidé.

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 179 (2016-2021) de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'acheter et de mettre à disposition des caissettes de jeux "BoxUp"

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.

cf. annexe.

Une coordination entre les Services concernés a permis de déterminer l'emplacement de deux premières stations de six casiers sur le territoire communal. Un contrat sur cinq ans avec l'entreprise BoxUp a été conclu fin 2021 et porte sur la mise à disposition de deux stations. Celles-ci seront installées au printemps 2022 en ville de Fribourg. La première se trouvera au parc du Domino à l'arrière de la zone sportive proche du terrain de basket-ball. La deuxième se trouvera au site sportif du Guintzet à l'avant du terrain libre. D'autres emplacements seront étudiés et pourraient être envisagés, tels que la place du Fair-Play sur le site sportif Saint-Léonard donc à côté de cette salle ou en fonction de propositions émanant des quartiers, par exemple.

Le matériel à disposition à ces deux endroits répondra à la spécificité et à la structure de chaque site ainsi qu'aux potentiels besoins "d'objets sportifs" de la population de la Ville de Fribourg. Le libre accès au matériel sera encadré par des "heures d'ouverture" entre 8.00 et 22.00 heures, afin de ne pas déranger les personnes habitant aux alentours des deux sites sélectionnés. Enfin, le logo de la Ville de Fribourg sera visible à l'arrière de la station et toutes les informations inscrites sur cette dernière seront écrites en français et en allemand.

Jelk Guy-Noël (PS). Nous constatons que le Conseil communal accepte dans son intégralité notre postulat et réussira même l'exploit, grâce à un appel d'offres, d'économiser CHF 10'000.- par station.

Le choix des deux emplacements de ces stations BoxUp, à savoir le parc du Domino et le Guintzet, nous paraît très judicieux. D'autres seront même envisagés pour le futur.

Nous sommes, vous pouvez le constater Mmes et MM. les Conseillers·lères généraux·ales, extrêmement satisfaits de ce rapport final. Nous pensons qu'il est assez rare pour le relever que le Conseil communal puisse donner entière satisfaction à des Conseillers généraux. Merci beaucoup.

Le postulat n° 179 est ainsi liquidé.

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 186 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre sur le plateau de Pérolles

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Le rapport est assez technique et assez fouillé, je me contente de la conclusion. Le Conseil communal est d'avis que, pour intervenir efficacement dans ce secteur, il convient de mener à bien la mesure prévue dans le PA4. La Ville s'est donné les moyens d'étudier cette mesure (étude prévue dans le budget 2021). Le test de 2021, qui agissait uniquement sur la programmation des feux, a démontré qu'une mise en zone de rencontre sans requalification de l'espace public dans son ensemble ne fonctionnera malheureusement pas correctement et n'est pas souhaitable. Par contre, à ce stade, aucune estimation en lien avec un projet de réalisation n'est inscrite au Plan financier.

Collaud Gérald (CG-PCS). Si je remercie le Conseil communal pour la rédaction du rapport, je ne peux pas être satisfait, en particulier par la très petite période de test. Tout le monde peut s'accorder à dire qu'il est toujours nécessaire pour qu'une nouvelle mesure soit adoptée qu'elle dure un certain temps. Trois semaines ne sont certainement pas suffisantes dans ce contexte. Le test n'a donc absolument rien démontré et la conclusion est faussée.

Le postulat n° 186 est ainsi liquidé.

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 191 (2016-2021) de M. Jean-Frédéric Python (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser un parking sur la rive droite de la Sarine, dans le périmètre de la tête du pont de Zaehringen

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le but premier du Conseil communal est la revitalisation du quartier du Bourg. Pour ce faire tous les moyens sont mis en place afin que ce quartier présente un attrait à tous les niveaux, que ce soit commercial, touristique, concernant la qualité de vie des usagers, etc. La préoccupation du postulant concerne notamment un parking de l'autre côté du pont de Zaehringen, côté Schoenberg.

Sachant que 50 places sont d'ores et déjà à la disposition des usagers dans le secteur de la tête du pont de Zaehringen, côté Schoenberg, que deux études de projets de parking situés à proximité du Bourg sont en cours, qu'il y a actuellement une impossibilité de construction déterminée par le PAL et liée à la protection patrimoniale du site et eu égard aux efforts aussi bien techniques que financiers nécessaires à l'implantation d'un parking complémentaire dans ce secteur, le Conseil communal arrive à la conclusion que les hypothèses avancées par le postulant ne sont pas justifiables et ne seront pas investiguées plus en détail.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Ich antworte im Namen von Hr. Jean-Frédéric Python.

Ich freue mich, dass die Stadt mit den beiden Parkhausprojekten im Burgquartier vorankommen will. Ich stelle fest, dass sich die Stadtverwaltung immer sehr viel Mühe gibt, alles zu rechtfertigen, was man nicht machen kann. Ich möchte aber wissen, was man machen könnte. Wie zum Beispiel, wie konnte das Parkhaus "Les Alpes" realisiert werden? Dies war sicher eine sehr grosse Herausforderung. Derzeit stehen den Nutzern 50 neue Plätze im Bereich des Kopfes der Zähringerbrücke auf der Schönbergseite zur Verfügung. Wir stellen jedoch fest, dass diese Plätze bereits jetzt sehr oft vollständig belegt sind. Für die Bewohner des rechten Saane-Ufers und insbesondere des Sensebezirks führt der Mangel an Plätzen dazu, dass sie mit dem Auto bis in die Stadt fahren. Genau das wollen wir nicht. Es müssen alternative Parkplätze für diese Bevölkerungsgruppe an der rechten Uferseite gebaut werden.

Le postulat n° 191 est ainsi liquidé.

20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 192 (2016-2021) de M. Jean-Frédéric Python (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer la gestion des parkings à caractère public en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est d'avis que l'analyse et les conclusions qui sont contenues dans la réponse au postulat n° 18 (2012) restent totalement valables et la pertinence d'installer un système d'affichage physique à l'échelle de la ville n'est pas la bonne échelle. L'instauration d'un outil de gestion de ce type aurait du sens dans un périmètre plus large, tel que celui de l'agglomération ou, je me permets de broder, d'une grande ville fusionnée par exemple. De surcroît, le Conseil communal estime que le développement et la généralisation des systèmes d'information dématérialisés (GPS, smartphone, etc.) tout comme le développement potentiel d'une infrastructure nationale de données sur la mobilité (projet MODI de la Confédération) pourraient dans un avenir proche apporter des solutions concrètes au développement de ce genre de service. Il convient toutefois de préciser que des évolutions pourraient intervenir dans le cadre de la nouvelle loi sur la mobilité, prévue en 2023, mais il n'est pas possible pour l'instant d'anticiper ces aspects et ses possibles conséquences.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Je me fais encore une fois la porte-parole de M. J.-F. Python.

"Merci pour le traitement du postulat. L'introduction de la nouvelle loi de la mobilité est éminente, il est donc temps d'étudier la mise en place de celle-ci. Pour nous, le périmètre de l'agglomération est bien trop grand car jusqu'à ce que l'automobiliste de Matran se trouve à l'entrée de la ville, les parkings seront déjà pleins ou vides selon les heures d'ouverture des commerces. Pour nous, seulement sept panneaux d'information, comme dans les autres villes Suisse, devront être installés par la Ville sur les axes pénétrants de la ville, (comme la route de Villars, route de la Glâne, route de Marly, route de Bourguillon, route de Berne, route de Morat et la route du Jura). Aussi, avec ces informations, la Ville pourrait fortement diminuer le trafic provoqué par les automobilistes qui tournent en rond pour chercher une place de parc. Ce serait tout bénéfique, pour tous les habitants".

Le postulat n° 192 est ainsi liquidé.

21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 197 (2016-2021) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer une politique de sécurité alimentaire en ville de Fribourg

v. point 12.

22. Décision quant à la transmission des postulats:

Le Vice-Président. Lors de sa séance du mercredi 9 mars 2022, le Bureau a préavisé favorablement, à l'unanimité des 7 membres présents, la qualification formelle et la recevabilité des postulats n°44 à 48.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère les postulats n° 44 à 48 comme recevables.

- n° 44 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Benoît Dietrich et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur le réaménagement envisagé de la rue de l'Hôpital

Dietrich Benoît (PS). A la suite du dépôt de notre postulat, nous avons été contactés par le Conseil communal qui nous a présenté les réflexions en cours concernant la rue de l'hôpital. Constatant avec satisfaction que ces travaux correspondaient aux attentes de notre postulat, nous avons décidé de le retirer afin d'éviter au Conseil communal un travail supplémentaire.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 45 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'apposer des plaquettes ou des panneaux didactiques à côté de certaines plaques de rues ou de places en ville de Fribourg

Kohler Valérie (Le Centre(PVL). L'histoire s'inscrit au présent et appelle à un indispensable travail de mémoire pour mieux cerner et faire comprendre les réalités historiques. Ce travail de mémoire doit aussi permettre de garantir la transmission de ce savoir aux générations futures comme un vrai devoir de responsabilité citoyen.

Fribourg est une ville du XXI^{ème} siècle, moderne, accessible, dotée d'une histoire riche parfois méconnue ou mal connue et qui mérite d'être rendue visible pour tou·te·s à l'aide de panneaux explicatifs.

Ce postulat vise à compléter un besoin signalé en filigrane par les dernières requêtes à ce sujet et demande donc au Conseil communal une étude préalable des noms de rues ou de places existantes pour lesquels il existe un intérêt concret de contextualiser dans l'histoire les personnes ou événements auxquels ils se rapportent.

Dans toute société, le travail de mémoire est tributaire des sensibilités, interprétations et connaissances historiques qui évoluent au fil du temps. Le savoir historiographique doit être valorisé tout autant que la qualité et la diffusion de celui-ci auprès de la population, réalisé avec fiabilité, justesse et professionnalisme. Les Archives de la Ville, les Commissions spécialisées, l'Université de Fribourg et les deux Sociétés d'Histoire du Canton de Fribourg dont l'expertise est à saluer, pourraient ainsi être mobilisées pour une éventuelle analyse mandatée par la Ville.

De nouvelles plaquettes didactiques, et pourquoi pas avec un QR code accompagnant, constitueraient une réelle plus-value à l'information, à la curiosité intellectuelle, à la promotion de la connaissance de notre passé au-delà de toute autre considération. Elles seraient aussi un atout supplémentaire indéniable pour l'attrait et l'économie touristique de notre ville.

Notre aménagement urbain se prêterait également à merveille à ce projet et l'espace public s'enrichirait indéniablement en donnant une visibilité accrue à des épisodes et faits historiques qui méritent d'être mis en lumière et actualisés au vu des connaissances actuelles.

Nous espérons que ce postulat co-déposé avec un intérêt tout particulier par des Conseillers généraux (une historienne et des historiens) trouve un écho favorable.

Au nom des co-déposants, je vous remercie très sincèrement de soutenir la transmission de cette demande d'étude.

Goy Camille (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a lu avec attention le postulat n° 45 et le soutiendra. Nous partageons en effet pleinement le souci des postulant-e-s de transmettre du savoir, d'expliquer et de contextualiser les éléments de notre passé.

Ce postulat faisant directement référence au postulat n° 21 demandant d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et minorités de genre dans l'espace public, nous nous permettons toutefois de souligner l'importance que ces deux postulats ne soient pas lus en opposition, et que l'un ne remplace pas l'autre.

Si toute démarche d'explication et de vulgarisation de l'histoire est évidemment nécessaire et bienvenue, celle-ci ne saurait se suffire à elle-même dans certains cas. On ne peut en effet pas ignorer que mettre en lumière l'histoire comme le ferait un livre, un documentaire ou musée -ce qui est une tâche essentielle- n'est pas la même chose qu'honorer une personne en nommant une rue d'après elle.

Etudier l'histoire, l'expliquer, la faire connaître, reconnaître pourquoi nous en sommes là aujourd'hui, tout cela est bien sûr primordial autant que passionnant, mais l'histoire s'écrit aussi aujourd'hui. Et si nous ne faisons qu'expliquer qui est telle ou telle personne qui a été honorée à

un moment donné dans notre espace public, plutôt que de décider qui, aujourd'hui, en tant que société, nous décidons d'honorer, alors nous oublions de l'écrire et nous nous arrêtons dans le temps.

On peut bien sûr se réjouir de savoir pourquoi la Grand-Fontaine, pourquoi les Alpes, les Epouses, les Chanoines, la Poudrière et encore bien d'autres noms d'emplacements. Mais vous l'aurez compris, expliquer qui sont les 90% d'hommes qui ont vu leurs noms être choisis pour une rue ne changera pas le fait que ce sont 90% d'hommes, et expliquer les horreurs auxquelles ont pris part certains personnages dont des rues portent le nom ne changera pas le fait que ces personnages se voient toujours avoir l'honneur d'un nom de rue et d'occuper l'espace public.

C'est donc avec ces quelques remarques que nous soutiendrons la transmission du postulat n° 45 et que nous faisons confiance au Conseil communal pour analyser et identifier quels noms de rues ou de places se prêteraient à l'exercice des panneaux explicatifs, comme le demandent les postulant·e·s.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais ajouter un petit commentaire. Je vais bien sûr appuyer ce postulat. Par contre, la Ville de Fribourg, au niveau de ses mésaventures et de ses incapacités parfois, est spécialiste. Quand j'entends le mot panneau, cela peut être informatif pour certains, mais cela peut être un obstacle, en particulier pour les malvoyants. Un panneau ne pourra pas être lu par les malvoyants. Par contre, ils pourront le heurter et cela deviendra un obstacle. Il faudra donc tenir compte de cela.

Chaque fois que je passe par la rue de Lausanne, je vois la chaise de Michel Petrucciani, grand pianiste qui était venu deux ou trois fois à Fribourg. Une fois, il s'était retrouvé à Fribourg-en-Brisgau et le concert avait eu lieu trois heures après parce qu'il avait dû prendre un taxi pour venir directement à Fribourg. Quand je vois cette chaise, je pense chaque fois au moment où son manager devait le porter sur la chaise. Ce sont ces mésaventures que la Ville de Fribourg pourrait éviter.

Jordan Samuel (PS). Au nom du groupe socialiste, je vous demande de faire bon accueil au postulat n° 45. Comme chez nos voisins, un débat public important s'est amorcé en Suisse sur notre rapport au passé, sous les angles notamment de l'héritage colonial ou de la mémoire de groupes ostracisés et discriminés. Ces interrogations sont légitimes et nécessaires dans notre démocratie et ne doivent pas servir à réécrire l'histoire ni devenir une querelle entre supposés anciens et modernes. Elles doivent permettre de débattre, expliquer des belles histoires, comme des zones d'ombres aux nouvelles générations et instaurer une coexistence respectueuse et réfléchie. Avant tout, elles doivent être guidées par une démarche scientifique et non partisane. C'est exactement dans ce sens que va le postulat n° 45 en demandant d'étudier la possibilité d'apposer des explications à côté de certaines dénominations dans l'espace public quand cela le requière.

A noter encore que ce postulat, aux yeux du groupe socialiste, comme l'a rappelé notre collègue des Vert·e·s, n'a pas pour objectif de supplanter d'autres postulats en cours. En l'occurrence, il se veut un complément de réflexion au postulat n° 110 qui demande la possibilité de renommer l'avenue Jean-Marie-Musy, et au postulat n° 21 qui demande d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes dans l'espace public.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 2 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 45 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler, Samuel Jordan, Gilles Bourgarel et Maurice Page.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC)

Se sont abstenus: 2 Gex Jean-Noël (PLR), Salina Adrienne (PLR)

- n° 46 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier la voie de bus sur le boulevard de Pérolles entre les arrêts Industrie et Charmettes

Perritaz Pierre-Alain (PS). Tout d'abord, je déclare mon lien d'intérêt, je suis conducteur de bus et trolleybus aux Transports publics fribourgeois.

Avec le Conseiller général Gérald Collaud, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intervenir la voie de bus sur le boulevard de Pérolles entre les arrêts Fribourg-Industrie et Fribourg-Charmettes. En effet, il n'est pas rare de voir les transports publics bloqués par un encolonnement de voitures sur le boulevard de Pérolles en direction de Marly aux heures de pointe. Ces véhicules viennent de la route des Arsenaux et se rendent vers Marly via Pérolles car elles ont du mal à accéder à la route de la Fonderie qui, elle aussi, est bloquée. La voie de bus actuelle part du giratoire de la Pisciculture et va jusqu'au giratoire du Temple, elle sert aussi de voie cyclable. En changeant de côté cette voie de bus entre Industrie et Charmettes, on permettrait aux transports publics d'améliorer leurs conditions de circulation vers Marly. Le jeudi 31 mars dernier, au volant d'un bus, je suis parti de l'arrêt Industrie à 17.05 heures et suis arrivé à Pérolles Charmettes à 17.09 heures, soit quatre minutes pour faire un trajet qui en temps normal dure moins de 30 secondes. En sens inverse, vers la Gare, il n'y a pour ainsi dire jamais de bouchons à cet endroit-là. Merci de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil communal décide, par 36 voix contre 10 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 46 de MM. Pierre-Alain Perritaz et Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 10 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 47 de Mme Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des micro-forêts en ville de Fribourg

Grady Véronique (PLR). Inspiré par un botaniste japonais, le concept de micro-forêts a essaimé dans plus d'une cinquantaine de pays à travers le monde. Idéal en milieu urbain, il permet de développer la biodiversité et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en offrant notamment des espaces naturels et de détente. Ces petits poumons verts participent également à la lutte contre le changement climatique, plus spécifiquement au rafraîchissement de l'air jusqu'à 2 degrés ainsi qu'à la rétention d'eaux pluviales.

Ces micros-forêts ultra denses sont plantées, avec des espèces indigènes et résilientes, sur une surface relativement faible, 100 m² suffisant à créer un écosystème forestier. C'est huit fois moins que cette salle, en faisant abstraction du hall d'entrée de 78 m².

Rassembler des arbres sur un îlot va créer un microclimat et permettre aux arbres de mieux résister au froid, à la chaleur et au vent. Selon les informations récoltées, les micro-forêts ont une croissance dix fois plus rapide qu'une forêt spontanée et conventionnelle. De par leur densité, elles accueillent 30 fois plus de biodiversité.

Complémentaires aux projets existants de verdissement de la ville, ces micros-forêts auraient toute leur place sur le territoire communal public, d'autant qu'elles nécessitent relativement peu d'entretien. Elles pourraient également faire l'objet d'un projet participatif, intégrant habitant-e-s des différents quartiers, favorisant aussi bien la cohésion sociale que les échanges intergénérationnels.

D'avance merci de votre soutien.

Delaloye Sophie (PS). La lecture du postulat n° 47 sur la création de micro-forêts en ville de Fribourg n'a pas manqué de retenir l'attention du groupe socialiste. En effet, avec un tout petit peu de "bouleau", cette idée ne manque pas de "charme" et nous pensons que la ville dont le "Tilleul" est un des symboles ne peut qu'"Hêtre" agréablement habitée par des micro-forêts de type Miyawaki telles que décrites par ce postulat.

Cependant, si nous ne doutons pas des multiples bienfaits des micro-forêts en ville, que ce soit en termes de:

- lutte contre les îlots de chaleur
- d'assainissement de l'air
- de séquestration durable de CO₂
- d'infiltration des eaux de pluie
- de création de barrières acoustiques
- et même de cohésion sociale, comme c'est le cas par exemple à Genève,

le groupe socialiste soutiendra ce postulat mais tient à rappeler que les mesures décisives passent par une réduction du trafic motorisé en ville, par davantage de surfaces perméables - d'où une réduction des places de parc- et les outils d'aménagement du territoire que sont le PAL (plan d'aménagement local) et le RCU (règlement communal d'urbanisme).

Nous ne pouvons pas, nous ne pouvons plus, nous contenter de micro-mesures.

Chauderna Margot (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s soutient la transmission de ce postulat et salue la démarche de renaturalisation de la ville, d'autant plus si elle est couplée avec un projet participatif de quartiers permettant de tisser des liens sociaux entre habitant·e·s tout en améliorant le bien-être en ville.

En effet, nous estimons que la présence et l'usage d'espaces verts de qualité exempts de la pollution sonore généralisée des centres urbains confèrent un calme et un sentiment de sérénité ainsi qu'un cadre plus propice au bien-être qu'un paysage entièrement bétonné conçu pour la circulation et le stationnement automobile.

Nous souhaitons également préciser que de telles micro-forêts ne doivent, à notre sens, pas être placées au hasard mais s'inscrire dans une stratégie plus globale de biodiversité en ville et inclure l'établissement de corridors écologiques. Les corridors écologiques sont des milieux, à l'instar des haies, qui permettent de relier différents habitats afin que des espèces animales mais aussi végétales et fongiques puissent circuler, se réfugier et se disperser. Il serait donc important de penser ces micro-forêts comme des patches à raccorder entre eux, sans quoi ces habitats seront certes existants, mais fragmentés et donc insuffisants pour améliorer la situation de certaines populations menacées, comme celle, entre autres, des hérissons qui est déjà en très mauvais état.

Rugo Claudio (PA). Je me fais le rapporteur d'une Conseillère générale que l'on appelle communale, je crois, à Renens. Elle m'a chargé de déposer un postulat qui va exactement dans ce sens et qui couple les deux paroles que j'ai entendues de mes préopinantes. Cela concerne en particulier le renouvellement des plantes, de la végétation, et ce pour le bien-être des abeilles qui ont besoin -j'avais lu en gros- d'une centaine de mètres pour pouvoir passer d'un endroit à un autre.

Ce postulat sera transmis lors de la prochaine assemblée.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 1 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 47 de Mme Véronique Grady.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Schenker Claude (Le Centre/PVL)

S'est abstenue: 1 Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 48 de Mme et MM. Simon Jordan, Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s) et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg

Jordan Simon (CG-PCS). Ce postulat a plusieurs buts: sensibiliser les enfants et la population à l'alimentation de la fourche à la fourchette, au travail de la ferme et à la biodiversité. L'objectif n'est pas de construire une exploitation de toutes pièces mais de profiter d'une ferme déjà préexistante donc rentable et de diversifier ses revenus et ainsi, d'une certaine manière, de la soutenir. Ce projet a aussi pour but de conserver les quelques fermes de l'expansion urbaine. Dans ce sens, nous pourrions faire un appel d'offres pour trouver une ferme et un-e agriculteur-trice intéressé-e par ce projet dans notre commune et les visites pourraient être également encadrées par un animateur. Quelques propositions de fermes: de la Heitera, des Neigles, du Guintzet, de la Maigrauge, de Montorge. Bien évidemment, nous pourrions élargir ce projet au Grand Fribourg

Murith Simon (Le Centre/PVL). Au risque d'être peut-être un peu rabat-joie, je ne vous cache pas que ce postulat a un peu surpris notre groupe. Loin de nous l'idée et l'envie de nous opposer à un projet de ferme éducative ou urbaine. Au contraire, nous soutenons clairement un tel projet et je pense que Mme la Directrice de l'Edilité peut en attester puisque l'on a eu des discussions personnelles à ce sujet lors de la dernière législature. On a donc été contents de voir qu'un montant supplémentaire a été intégré au poste 620.3131.00 Etudes et projets du budget 2022 pour couvrir, je cite le Message du budget en page 24: "une participation à l'organisation d'un concours pour l'implantation d'une ferme urbaine aux Neigles". Tous les groupes semblent du reste adhérer à ce projet puisque cette augmentation n'a suscité aucune objection malgré le déficit annoncé.

Autrement dit, la Commune semble déjà à un stade avancé d'un tel projet, au-delà de la simple étude, puisqu'elle va mettre le projet au concours. On connaît le lieu, les Neigles, ainsi que les contours de l'exploitation et de l'organisation. Si le projet de la commune n'existait pas, nous transmettrions sans problème ce postulat. Mais, compte tenu de ce qui précède, on ne voit pas où réside la différence entre le projet avancé de la Commune et ce que demandent les postulants et on se demande quelle est la réelle plus-value de ce postulat. Tout au plus une nuance de termes, ferme pédagogique, ferme urbaine, mais de toute évidence une ferme urbaine pourra être utilisée comme ferme pédagogique et sera même ouverte à l'ensemble de la population.

En conclusion, ce postulat nous apparaît donc comme étant superflu par rapport à ce que prévoit déjà la Commune et nous ne pouvons nous empêcher d'y voir un placement de produit, sinon un manque d'idées. C'est pourquoi notre groupe refusera la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 34 voix contre 15 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 48 de Mme et MM. Simon Jordan, Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Jean-Marie Pellaux et Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 15 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Jordan Marine (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

23. Divers

Le Vice-Président. Les "Divers" seront présidés par le Président, M. D. Aebischer. Je le remercie pour la confiance témoignée et pour tout son engagement que j'ai pu vivre de près durant cette année. Je lui souhaite surtout bonne santé et tout de bon pour le futur. Merci David. (Applaudissements).

Le Président. Je tiens à remercier M. le Vice-Président et Président de séance pour ses mots. Je les ai beaucoup appréciés.

A. Nouvelle résolution

Le Président. Je prie les auteurs de la résolution de la lire et d'indiquer le mode de communication et les destinataires de celle-ci.

Nobs Elisa (CG-PCS). Cette résolution a été élaborée avec la collaboration de tous les groupes, là voici:

Nous, Conseillères et Conseillers généraux de la Ville de Fribourg, sommes profondément touché·e·s par le drame en cours en Ukraine.

Nous assurons à la population Ukraine notre solidarité la plus complète face à l'agression contraire au droit international qu'elle est en train de vivre, en cette heure sombre pour l'histoire européenne.

La paix, la non-violence, la liberté et la démocratie sont des valeurs et des aspirations que notre collectivité partage avec l'Ukraine et que notre action en politique et au-delà, doit tendre à protéger et à renforcer.

Comme le Conseil Communal dans son communiqué de presse du 10 mars 2022, nous condamnons avec la plus grande fermeté le recours à toute forme de violence. Nous saluons sa décision d'attribuer une enveloppe financière pour des mesures d'aide d'urgence en faveur des victimes de la guerre en Ukraine ou pour soutenir activement l'accueil de réfugié·e·s.

Notre Ville doit faire son possible pour agir de façon solidaire et garantir un accueil digne aux personnes qui en ont besoin.

Nous souhaitons que cette résolution soit transmise à:

- la presse locale et régionale
- l'ambassade d'Ukraine à Berne
- au Conseil communal de la Ville de Fribourg

Discussion générale

Rugo Claudio (PA). Je viens de prendre connaissance du contenu de cette résolution et je ne la voterai pas pour différentes raisons. En effet, est quand je suis entré en politique, je me suis dit que je m'occuperais des problèmes de notre ville. Déjà quand on passe au niveau du Canton, je commence à hésiter, bien que certains thèmes aient été lancés par le Parti des artistes, comme par exemple, la fin des rentes à vie. Au niveau suisse, je côtoie parfois des Conseillers fédéraux, mais je me limite à ma ville. Et justement, on l'a vu avec la pandémie, on n'a pas connaissance de l'entier des informations. Cette guerre est devenue une guerre de communication. Alors, si on fait une résolution pour l'Ukraine, on pourrait aussi en faire une pour une guerre qui dure depuis plus de 50 ans, par exemple, à Cuba où les gens n'ont pas le droit de voyager, pas le droit de sortir du pays, pas le droit d'entrer aux Etats-Unis, pas le droit d'envoyer de l'argent, etc. On pourrait parler de Cuba, on pourrait parler du Venezuela et de nombreux autres pays. C'est pour ces raisons que je m'abstiendrai au sujet de cette résolution bien que sur le fond, je ne suis pas mécontent qu'elle soit faite.

Vote

C'est par 53 voix contre 0 et 2 abstentions que le Conseil général adopte la résolution de soutien aux victimes de la guerre en Ukraine.

Ont voté en faveur de la résolution: 53 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la résolution: 0

Se sont abstenus: 2 Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA)

Le Président. Cette résolution sera communiquée de la manière suivante:

- à la presse locale et régionale
- à l'ambassade d'Ukraine à Berne
- au Conseil communal de la Ville de Fribourg
- sur le site internet de la Ville de Fribourg

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 49 de MM. Gérald Collaud et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos

Collaud Gérald (CG-PCS).

Développement du postulat

Une des meilleures façons de protéger son vélo du vol est bien entendu de le verrouiller avec un cadenas. Toutefois, il reste facile pour une personne mal intentionnée, de prendre un vélo, même cadenassé, et de le mettre dans une camionnette, par exemple. En revanche, si le vélo est attaché à un élément fixe, la probabilité du vol diminue drastiquement. La Ville de Fribourg a

déjà installé de nombreuses places de parc pour les vélos, dont certaines disposent déjà d'arceaux. Ce postulat demande premièrement que la Ville étudie la possibilité d'ajouter des arceaux à vélo sur toutes les places de parc vélo qu'elle gère. Par ailleurs, il n'est jamais agréable de devoir se mettre sur son vélo lorsqu'il a plu ou même neigé. Ce postulat demande aussi d'étudier la possibilité d'ajouter des abris à vélos partout où cela est possible.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 50 de MM. Jean-Thomas Vacher et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de décerner un prix à un projet culturel collaboratif

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Afin de stimuler la création collaborative et de renforcer les liens entre les acteurs culturels de notre ville, nous demandons à la Ville d'étudier la mise en place d'un concours qui entrainerait l'octroi d'un ou plusieurs prix à un ou des projets culturels collaboratifs. Grâce à la mise en place d'un tel projet, la Ville donnerait de la visibilité aux nombreux acteurs culturels de notre ville et ferait connaître leur projet. Dans son étude, le Conseil communal veillera en particulier à clarifier ses compétences et sa volonté pour la mise en place d'un tel prix, la fourchette du montant qui pourrait être alloué en accord avec une planification financière à l'équilibre et l'intégration comme outil de la politique culturelle et marketing de la Ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 51 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de ramassage mobile des déchets organiques

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de ramassage mobile des déchets organiques dans les quartiers de la ville de Fribourg à l'aide d'un véhicule électrique ou tracté par des chevaux (comme appliqué pour le ramassage des sapins de Noël), et ce afin de permettre une récolte de tous les déchets organiques et de sensibiliser les habitants au tri des différents types de déchets organiques.

Ce projet pourrait également servir à la cohésion sociale en faisant se rencontrer les habitants d'un même quartier. Idéalement, le ramassage devrait se faire en dehors de heures de travail pour que les habitants puissent apporter eux-mêmes leurs déchets à un point de rendez-vous.

Le tri des déchets est un sujet important pour les habitants de la ville. Actuellement, les déchets organiques peuvent être déposés en vrac à la déchetterie centrale des Neigles et au Jardin botanique de l'Université de Fribourg. De plus, la Ville de Fribourg propose un service de ramassage des déchets en porte-à-porte au moyen de conteneurs normés. Il existe des déchets organiques admis et non admis à la collecte qui sont listés sur le site internet dédié de la Ville de Fribourg.

Cependant, il reste très contraignant pour une grande partie des habitants de se débarrasser de ces déchets verts.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 52 de Mme et M. Sonja Gerber et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un véhicule de ramassage de petits déchets circulant dans les quartiers de la ville

Gerber Sonja (PS).

Développement du postulat

A Berne, un véhicule appelé "ÖkolInfoMobil" circule régulièrement dans la ville et s'arrête quelques minutes dans chaque quartier. Les habitant·e·s peuvent déposer dans ce véhicule les petits déchets qui ne sont pas des ordures ménagères. Cela évite de devoir se rendre à une déchetterie fixe pour une petite quantité de déchets et permet en particulier l'accès à une déchetterie pour les personnes sans voiture. Le véhicule sert également à informer et à sensibiliser les habitant·e·s au sujet de l'élimination et du tri des déchets. Il s'agit donc d'une solution écologique, qualitative et confortable pour l'évacuation des déchets.

La Ville de Fribourg dispose dans l'ensemble d'une relativement bonne gestion des déchets. En revanche, l'élimination de déchets recyclables est entravée par la mauvaise accessibilité de la déchetterie des Neigles et par le manque de transports publics pour s'y rendre. En allant chercher les déchets là où ils sont produits, l'ÖkolInfoMobil pourrait offrir un complément bienvenu à la gestion des déchets de la Ville de Fribourg. Par ce postulat nous prions le Conseil communal d'examiner la possibilité d'introduire un véhicule pareil dans la ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 53 de Mmes et M. Camille Goy, Amélie Baechler, Valentine Mauron et Lionel Tissot (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la pose de panneaux solaires lors de construction, rénovation ou surélévation de bâtiments présentant une surface en façade et/ou toiture intéressante

Tissot Lionel (Vert·e·s).

La situation géopolitique internationale nous rappelle ce que l'on sait depuis longtemps: la nécessité d'une autonomie vis-à-vis des énergies fossiles. Il est ainsi impératif d'accélérer le tournant énergétique en économisant l'énergie d'une part et en développant les énergies renouvelables d'autre part.

Les technologies solaires ont, à ce propos, un immense potentiel autant du point de vue de la production électrique et thermique. Ainsi, pour que la Ville de Fribourg contribue pleinement à la lutte contre la dépendance aux énergies fossiles et la crise climatique, il est nécessaire d'installer le plus grand nombre possible de panneaux solaires pour produire de l'électricité renouvelable.

Tout en saluant les initiatives prises par la Ville de Fribourg pour accroître le développement de technologies solaires sur les toits de ses propres bâtiments et inciter les privés à en faire de même, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier le Règlement communal d'urbanisme afin de rendre obligatoire la pose de panneaux solaires lors de construction, rénovation ou surélévation de bâtiments présentant une surface en façade et/ou toiture intéressante.

Le Conseil communal serait ainsi chargé d'étudier la possibilité d'instaurer une telle obligation conformément au cadre légal en vigueur, notamment en lien avec l'obligation d'apport minimal d'énergie renouvelable déjà prévue par la Loi sur l'énergie. Le Conseil communal pourrait également étudier l'utilité d'accompagner cette obligation par un soutien administratif et financier.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 54 de Mmes et M. Lionel Tissot, Amélie Baechler, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter, de manière proactive, une démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés

Tissot Lionel (Vert·e·s).

Développement du postulat

La situation géopolitique internationale nous rappelle ce que l'on sait depuis longtemps: la nécessité d'une autonomie vis-à-vis des énergies fossiles. En Suisse, le secteur du bâtiment est responsable de 25% des émissions de CO₂ et moins de 1% des bâtiments sont rénovés chaque

année. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter, de manière proactive, une démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés. Les objectifs sont de diminuer significativement la consommation d'énergie et de réduire les émissions de CO₂ sur le territoire communal.

La démarche consisterait à promouvoir les intérêts et les gains à l'optimisation et l'assainissement énergétique des bâtiments appartenant à des privés tels que caisses de pension et assurances. Il s'agit de plus de proposer un accompagnement personnalisé technique et administratif.

Pour ce faire, il faudrait intégrer toutes les parties prenantes qui permettront d'assurer la rénovation des biens immobiliers de façon efficace, soutenue et facilitée. En d'autres termes, il s'agit d'offrir un accompagnement méthodologique de rénovation et d'optimisation énergétique en réunissant tous les services communaux et cantonaux concernés par les mises à l'enquête ainsi que les propriétaires. En continuité aux subventions existantes et aux efforts déployés par la Ville, il s'agit d'une action proactive et ciblée de la Commune envers les privés.

Une analyse multicritère devra permettre de sélectionner les bâtiments éligibles à la démarche. La Commune, à l'aide d'un partenaire (tel que l'institut Transform de l'HEIA-FR), devrait offrir aux privés un pré-audit du bâtiment, des mesures de facilitation administratives, un accès simplifié aux subventions et des mesures concrètes d'optimisation et de rénovation énergétique. Finalement, via des workshops avec les différents services communaux et cantonaux, ainsi que des expert-e-s, ces interventions seront discutées, analysées, voire même débattues pour finalement aboutir à des solutions efficaces et conformes aux exigences légales.

Les avantages d'une telle démarche sont pluriels:

- la démarche est proactive de la part de la Ville vers les privés;
- le résultat de cette démarche aboutit sur une proposition concrète de rénovation pré-validée par les autorités;
- la démarche permet d'identifier les opportunités d'intégrer les énergies renouvelables;
- la démarche permet de mieux informer sur les subventions disponibles.

D'autres communes se sont déjà basées sur de tels programmes, par exemple "Onex-Renove" et "Commune-Rénove". La Ville de Fribourg pourrait notamment s'en inspirer.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 55 de Mmes et M. Amélie Baechler, Lionel Tissot, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz

Tissot Lionel (Vert·e·s).

Développement du postulat

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine. Cette action a mis en évidence les stratégies géopolitiques et la dépendance de nombreux pays, dont la Suisse, à certaines matières premières, gérées par des régimes autocratiques. La guerre en Ukraine a remis en évidence l'urgence du débat sur l'énergie en Suisse et notamment la dépendance aux importations de gaz russe. Le gaz représente 15% de la consommation totale d'énergie en Suisse et près de la moitié vient de Russie. En ville de Fribourg, la proportion de consommation de chaleur finale provenant du gaz représente plus de 50%¹. Les conséquences sont multiples et connues: augmentation des prix pour les ménages et l'industrie ainsi que l'accélération du risque de pénurie. Il va sans dire que par cette dépendance au gaz russe, la Suisse soutient financièrement l'armement militaire russe. Par ailleurs, la combustion d'agents énergétiques fossiles induit la majorité des émissions de CO₂ en Suisse, principal gaz à effet de serre responsable des changements climatiques.

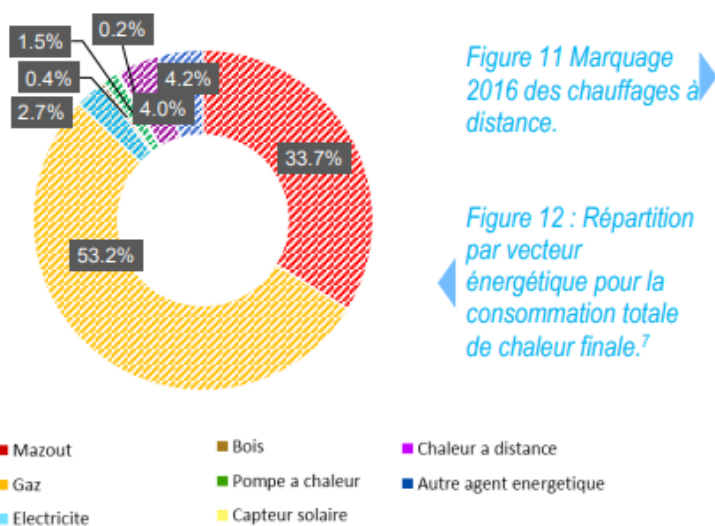


Figure 11 Marquage 2016 des chauffages à distance.

Figure 12 : Répartition par vecteur énergétique pour la consommation totale de chaleur finale.⁷

Par le dépôt de ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier les opportunités d'une réduction de la dépendance communale au gaz et de formuler des propositions ambitieuses pour y arriver. Dans une plus large mesure, nous demandons au Conseil communal la mise en place d'une stratégie axée sur une indépendance face au gaz. En effet, les ambitions de notre pays en matière de rénovation et de chauffage durable pour sortir du gaz et du mazout sont encore insuffisantes, ayant pour finalité un avenir fragile et coûteux. Pour y parvenir, la

¹ P.2 0 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2021-03/Plan_communal_energie.pdf

stratégie de notre ville doit d'une part, redoubler les efforts en vue de diminuer la consommation d'énergie et d'autre part, il est urgent et primordial de développer les énergies renouvelables le plus rapidement possible.

Pour ce faire, un ensemble de mesures pourrait réduire la dépendance au gaz et aux énergies fossiles dans le but de s'en passer définitivement à plus ou moins long terme, comme par exemple celles développées dans les postulats "Fribourg rénove" et "Fribourg ville solaire".

Afin d'avoir une vision préventive, proactive, ce postulat souhaite que la Ville de Fribourg se dote d'un vrai plan de remplacement de la production de chaleur, en incluant les privés, ceci en vue d'une indépendance face au gaz, notamment gaz russe, avec des objectifs clairs et concrets à moyen terme, soit d'ici 3 à 5 ans. Le délai peut sembler court mais au vu du contexte politique et économique actuel, nous devons nous préparer à faire face à de considérables incertitudes sur l'approvisionnement en gaz russe, entre autres, ceci déjà d'ici l'hiver prochain. Il y a donc urgence.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 56 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager un espace récréatif sur le terrain de l'Hôpital des Bourgeois (parcelle 16228 RF de la Commune de Fribourg)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager un espace récréatif sur le terrain côté sud-ouest de l'Hôpital des Bourgeois (art. 16228 du RF de Fribourg). Cet espace entre le parking des Bourgeois et la rue du Criblet est un talus avec deux chemins où il y a deux bancs et une petite place de jeux encadrés dans des restes de remparts. Il ne correspond pas à la désignation de l'immeuble au registre foncier qui parle d'un jardin d'agrément et d'une place de jeux et de loisirs. Les postulants demandent d'étudier:

- une extension de la place de jeux de l'autre côté des deux chemins;
- l'aménagement de terrasses pour accueillir des bancs et des jeux (échecs, moulins et autres) pour adultes et enfants;
- la plantation de petits arbres.

Par ces aménagements, la ville gagnerait un nouvel espace récréatif qui profiterait aux familles et aux adeptes de jeux en plein air.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 57 de Mmes et M. Claire Roelli, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier des pistes concrètes pour lutter contre la précarité en ville de Fribourg

Roelli Claire (PS).

Développement du postulat

A la suite du postulat n° 158 (2016-2021), dont la réponse n'a donné que très partiellement satisfaction, nous demandons à nouveau au Conseil communal de bien vouloir étudier des pistes concrètes pour lutter contre la précarité touchant une partie de la population ("zone grise"). Nous savons qu'il y a de nombreuses personnes qui - pour de multiples raisons - n'osent pas s'adresser au réseau institutionnel. Sans aucunement mettre en question la qualité du travail des institutions, celles-ci s'adressent en général à des catégories définies (Jeunes, migrants, femmes, toxicodépendantes, etc.). Il nous semble important d'étudier le développement de prestations de type "seuil bas" (facilement accessible) à des personnes sans profil défini mais en situation de précarité:

Mesures de 1^{ère} nécessité pour des personnes en situation de précarité:

- Mise à disposition de sacs poubelles gratuits
- Distribuer gratuitement des produits hygiéniques
- Mise à disposition gratuite de cartes journalières de transport

Mesures dans le domaine de l'alimentation:

- Prévoir un accès direct à la future banque alimentaire
- Susciter des projets de types "frigos communautaires" dans les différents quartiers

Mesures dans le domaine du logement et de la petite enfance:

- Intégrer le logement social dans la politique du logement actuellement en cours d'élaboration
- Augmenter les places de crèches, réévaluer les tarifs, faciliter l'accès et mieux informer les familles

Mesures dans le domaine financier:

- Développer de nouvelles prestations pour lutter contre l'endettement

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

A. Réponses aux questions

- n° 49 von Hr. Bernhard Altermatt (Die Mitte/GLP) bezüglich Abweichungen zwischen den jährlichen Budgets und Rechnungsabschlüssen

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Zusammenfassung der Frage

An der Sitzung vom 22. Februar 2022, stellte Hr. B. Altermatt folgende Frage:

"Im vergangenen Jahrzehnt schrieb die Stadt Freiburg öfters schwarze Zahlen als rote. Dies ist erfreulich und hat verschiedene Ursachen. Dazu gehört u.a. die insgesamt gute Führung der Gemeindefinanzen, positiv abweichende Prognosen, unerwartet höhere Steuereinnahmen, Systemwechsel bei der Unternehmensbesteuerung und in der Rechnungslegung, aber auch erhöhte Steuersätze und finanzielle Reserven.

Ein weiterer Grund ist die Abweichung zwischen jährlich im Voranschlag und im Investitionsbudget verabschiedeten Ausgaben einerseits und den effektiv aktivierten und realisierten Ausgaben andererseits. Ganz ähnlich verhält es sich übrigens auf kantonaler Ebene.

Meine Frage bezweckt, genauere Angaben zu diesem abweichenden Verhältnis zu erhalten. Ich danke dem Gemeinderat im Voraus für die Beantwortung folgender Fragen.

1. Welches ist der jährliche Gesamtanteil an den budgetierten Ausgaben, der während der letzten zwei Legislaturen nicht aktiviert, bzw. nicht realisiert wurde? (Diese Frage betrifft einerseits den Voranschlag und andererseits das Investitionsbudget).
2. Welches ist der Anteil an den regulär budgetierten Ausgaben im Voranschlag, der während den letzten 10 Jahren in den einzelnen Direktionen, bez. Budgetkapiteln, jährlich nicht aktiviert wurde? (Diese Aufteilung betrifft nur den Voranschlag und nicht die Investitionen).
3. Was sind die vom Gemeinderat identifizierten Gründe für die festgestellten Diskrepanzen zwischen Budget und Rechnung? Ich danke für eine Antwort, die die Langzeitperspektive gewichtet und nicht nur die jährlichen Umstände.
4. Welche Konsequenzen hat der Gemeinderat aus den immer wieder festgestellten Abweichungen bereits gezogen? Und welche Massnahmen gedenkt er zu treffen, um die Abweichungen künftig reduzieren zu können?

Liebe Kolleginnen und Kollegen, sehr verehrte Mitglieder des Gemeinderats, solche Abweichungen sind etwas ganz Normales. Sie kommen überall und immer wieder vor, über eine längere Zeit, und ich rede hier von einem ganzen Jahrzehnt, sollten sich die abweichenden Werte jedoch ausgleichen. Jahre mit Überschreitungen und Jahre mit Unterschreitungen sollten normal verteilt sein.

Auf kantonaler Ebene stellen wir, wie eingangs erwähnt, eine sehr ähnliche Situation fest und der Grosse Rat hat darum in seiner letzten Session einen parteiübergreifenden Vorstoss an den Staatsrat überwiesen um diese Auskünfte zu verlangen, die ich gerne auch hier auf kommunaler Ebene erhalten möchte".

Réponse du Conseil communal

1. Au compte de résultat, sur la période 2012 à 2021, les charges ont été majoritairement en dépassement, notamment en 2013, 2017 et 2018 où elles ont dépassé de plus de CHF 5 mio les dépenses budgétées. Au total cumulé sur 10 ans, CHF 42.3 mio de charges constatées au bouclage annuel ont dépassé le budget des charges fixées sur cette période. **Le montant doit cependant être fortement nuancé car une grande partie des dépassements est liée à des dépassements non monétaires mais purement comptables, comme par exemple des provisions pour plus de CHF 40 mio, une réévaluation du patrimoine financier en 2013 pour un peu moins de CHF 30 mio avec parfois un impact sur les amortissements.**

En épurant ces deux effets non issus de sorties de trésorerie, on obtient un compte de résultat sous l'angle des dépenses globalement en économie par rapport à ce qui a été budgété. Ce point sera encore détaillé davantage à la réponse 2.

Dépenses brutes au compte de résultat par année comptable

"-" = économie au budget / "+" = dépassement au budget

Année (N)	Budget (nov.N-1)	Comptes (Fev.N+1)	Ecart au budget
2012	220 488 200	222 788 257	2 300 057
2013	225 144 359	257 910 259	32 765 900
2014	235 920 644	232 872 645	-3 047 999
2015	234 545 497	237 873 480	3 327 983
2016	238 109 996	238 861 631	751 635
2017	238 995 118	249 175 158	10 180 040
2018	254 816 662	261 283 053	6 466 391
2019	260 994 538	264 982 895	3 988 357
2020	264 845 942	264 853 579	7 637
2021	273 889 097	259 458 600	-14 430 497
Total	2 447 750 052	2 490 059 556	42 309 504

Concernant le compte des investissements, la notion d'écarts au budget doit être expliquée en amont, sachant que l'investissement par définition est en général pluriannuel, à savoir que le montant voté au budget doit être considéré sur la durée de vie de l'investissement. Il y a, de fait, deux axes de lecture.

- D'une part, la lecture pluriannuelle: est-ce que l'enveloppe totale allouée a été respectée? (Crédit d'engagement du budget des investissements)
- Et d'autre part, la lecture sous l'angle de la trésorerie: est-ce que la part de l'investissement prévue à la dépense en "année N" a été respectée? (Sorties de trésorerie planifiées au budget et plan financier des investissements)

C'est ce dernier point qui nous intéresse ici et qui est soumis au Conseil Général sous la forme du plan financier (validé dans son ensemble) ou via le tableau de trésorerie. L'importance du respect de ce plan de dépenses des investissements est donc notamment utile à des fins de gestion de la trésorerie. L'enveloppe totale et le respect du crédit

d'engagement sont eux directement validés par le Conseil Général lors de l'approbation du budget et message de catégorie III, respectivement des comptes au bouclage annuel.

Depuis 2012, les écarts de trésorerie entre dépenses effectives et dépenses planifiées sur l'année ont été majoritairement en économie, à savoir que le montant planifié à la dépense n'a été atteint et dépassé que deux fois en dix ans. Ces écarts face à la planification s'expliquent par deux phénomènes:

- **L'augmentation importante des projets au plan des investissements, suite à l'amélioration de la coordination et de la consolidation dans la planification entre le Service des finances et les Services opérationnels.**

En effet, depuis 2015, en ligne avec un ambitieux plan de législature, tous les investissements ont été scrupuleusement sortis des "carnets de lait" des Services pour être consolidés et complétés au plan financier sur un horizon d'au moins dix ans. Ceci afin de permettre une planification complète et cohérente à long terme de toutes les dépenses structurelles à venir. Cette volonté du Service des finances d'afficher tous les éléments d'investissement à long terme va dans le sens de ce qui est également entrepris dans les Services, comme par exemple auprès d'Urbanisme et Architecture qui a mis en place l'outil Stratus en 2021 permettant une planification d'assainissement de l'ensemble du parc immobilier sur 15 ans.

L'augmentation rapide des projets sur le radar des Services (et l'augmentation des ressources qui vont de pair) ainsi que les changements de processus afférant à cette nouvelle manière de faire ont nécessité un temps d'adaptation dans la coordination et planification des dépenses à l'interne et avec le Service des finances. Cette première phase de consolidation des investissements et des processus est maintenant terminée et, depuis fin 2021, le Service des finances optimise actuellement sa collaboration avec les chefs de projet en vue d'obtenir une précision accrue dans la planification, objectif qui devrait être atteint dès le budget 2023.

- **Les retards pris dans la mise en œuvre des projets**, qui peuvent avoir pour origine:
- des **facteurs externes** hors du contrôle de la ligne, tels que des oppositions (par exemple PAL) ou des travaux en synergie avec des tiers et donc dépendant de ceux-ci (par exemple coordination SINEF et Groupe E Celsius lors de l'assainissement d'un tronçon routier);
 - des **facteurs conjoncturels ou sanitaires** hors du contrôle de la ligne générant des délais de livraisons plus long suite à des pénuries ou problèmes logistiques;
 - des **facteurs techniques** liés à des problèmes de construction et/ou des litiges avec les mandataires;
 - une **planification** ambitieuse et optimiste en fonction des ressources à disposition, respectivement des expériences passées. Ce point est également lié au phénomène précédent de croissance rapide des projets et ressources qu'il faut pouvoir intégrer et former au processus en place.

Dépenses "investissements" brutes par année comptable *

“-” = économie au budget / “+” = dépassement au budget

Année (N)	Budget (nov.N-1)	Comptes (Fev.N+1)	Ecart au budget
2012	51 760 000	35 679 916	-16 080 084
2013	33 005 000	24 939 455	-8 065 545
2014	22 566 200	24 019 812	1 453 612
2015	42 655 000	25 453 079	-17 201 921
2016	37 307 974	37 638 884	330 910
2017	49 373 558	26 987 128	-22 386 430
2018	56 670 055	24 500 888	-32 169 167
2019	64 081 719	34 776 430	-29 305 289
2020	96 911 040	34 799 873	-62 111 167
2021	91 943 342	25 047 908	-66 895 434
Total		293 843 374	

* Le "budget" des investissements s'entend ici comme l'enveloppe de dépense prévue au moment de la finalisation des travaux de budget, soit en N-1.

Remarque 1 : la colonne "budget" ou "écart" ne peut être additionnée car les dépenses planifiées au budget sont "roulantes", donc peuvent potentiellement se reporter totalement ou en partie sur plusieurs années en fonction des retards sur les projets. Une addition de la colonne "budget" reviendrait à considérer plusieurs fois certaines mêmes charges.

Remarque 2 : le montant des "comptes" 2014 a été épuré du prêt CPPVF de CHF 48.4mio (opération exceptionnelle et comptable)

2. L'écart cumulé sur 10 ans au budget des charges du compte de résultat de CHF 42.3 mio provient majoritairement de trois Services:
- Le Service des finances qui participe à hauteur de CHF 70.9 mio au dépassement budgétaire mais dont la totalité du dépassement peut être imputé aux provisions faites pour la Pila, PF17, CPPVF, CPPEF ou encore à une réévaluation du patrimoine financier faite en 2013.
 - Le Service du génie civil apparaît régulièrement en économie jusqu'à un total cumulé de CHF 15.8 mio sur 10 ans. Ce montant doit également être nuancé car CHF 13.6 mio des CHF 15.8 mio proviennent de domaines de niches tels que les domaines autofinancés des déchets et eaux-usées, financés par les taxes et dont le compte doit toujours être équilibré. Mais également du secteur Châtillon (patrimoine financier) ou du compte lié à la Pila ou aux endiguements par définition liés aux intempéries et cas exceptionnels. Finalement, une dernière partie des écarts au budget peut être attribuée aux amortissements difficilement planifiables ces dernières années pour les raisons explicitées à la réponse 1.
 - Le Service de l'aide Sociale qui génère également une économie de CHF 12.4 mio sur 10 ans mais qui est tributaire de son activité par défaut fluctuante au gré des situations socio-économiques et conjoncturelles. Vu globalement, l'écart au budget représente annuellement en moyenne 4.5% de fluctuation sur les CHF 27 mio de dépenses moyenne du Service.

Ecarts au budget des dépenses cumulées 2012-2021 au compte de résultat*"-" = économie au budget / "+" = dépassement au budget*

Service	Total cumulé des écarts au budget	Moy. écarts / Moy. dépenses du Service
ADMINISTRATION GENERALE	6 546 337	5.8%
FINANCES	70 967 195	21.6%
ECOLES	-2 189 189	-0.3%
POLICE LOCALE ET MOBILITE	-5 060 377	-5.7%
GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	-15 828 706	-4.4%
URBANISME ET ARCHITECTURE	623 452	0.3%
INFORMATIQUE	-2 097 190	-6.4%
CULTURE	1 885 181	3.4%
SPORTS	710 176	1.3%
INSTITUTIONS & ASSURANCES SOCIALES	-794 744	-0.5%
AIDE SOCIALE	-12 473 508	-4.5%
CURATELLES D'ADULTES	470 403	1.3%
AGGLOMERATION	-449 527	-0.5%
Total général	42 309 504	1.7%

Après épuration des cas spéciaux, tels que les provisions et réévaluations purement comptables, les domaines de niches financés exclusivement par des taxes ou générant un rendement financier ainsi que les secteurs liés à un risque environnemental, l'écart cumulé au budget sur la période 2012-2021 passe à une **économie de CHF -15.3 mio.**

Ecarts au budget des dépenses EPUREES* cumulées 2012-2021 au compte de résultat*"-" = économie au budget / "+" = dépassement au budget*

Service	Total cumulé des écarts au budget	Moy. écarts / Moy. dépenses du Service
ADMINISTRATION GENERALE	6 546 337	5.8%
FINANCES	-276 410	-0.2%
ECOLES	-2 189 189	-0.3%
POLICE LOCALE ET MOBILITE	-5 060 377	-5.7%
GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	-2 267 512	-1.5%
URBANISME ET ARCHITECTURE	623 452	0.3%
INFORMATIQUE	-2 097 190	-6.4%
CULTURE	1 885 181	3.4%
SPORTS	710 176	1.3%
INSTITUTIONS & ASSURANCES SOCIALES	-794 744	-0.5%
AIDE SOCIALE	-12 473 508	-4.5%
CURATELLES D'ADULTES	470 403	1.3%
AGGLOMERATION	-449 527	-0.5%
Total général	-15 372 907	-0.7%

* Les secteurs 259 / 290 (Finances - provisions & réévaluation) ainsi que 530 / 531 / 532 / 533 (Déchets, Eaux-usées, Châtillon, endiguement et Pila) ont été exclu

Les éléments courants du budget au compte de résultat sont donc parfois surestimés, bien que cette "sécurité" soit faible au vu de la moyenne des dépenses de chaque Service. Globalement, sur l'horizon 2012-2021, la moyenne des écarts au budget épuré reste au maximum à +/-6% des dépenses moyennes planifiées par les Services. **Une marge d'erreur (ou de sécurité) de 6% n'est pas excessive, sachant que derrière ces taux se cachent d'autres effets parfois imprévisibles par les Services qui n'ont pas été mentionnés plus haut, comme les coûts des mesures covid-19 par exemple, en grande partie absorbés par le Service de l'administration générale.** Tous ces Services doivent poser un certain nombre d'hypothèses au budget en N-1 selon les informations à leur disposition à ce moment-là, la couverture des risques liés aux incertitudes permet dès lors de justifier une petite marge.

Le tableau ci-dessous détaille, par année, les écarts au budget après épuration. On peut dès lors constater qu'aucun Service ne concède dix années consécutives d'économie ou de dépassement. Une alternance est visible auprès de tous les Services. Les situations répétées sur plusieurs années s'expliquent souvent par des facteurs imprévisibles, comme par exemple la crise sanitaire sur les périodes 2019-2021.

Écarts au budget des dépenses EPUREES* cumulées 2012-2021 au compte de résultat

*" = économie au budget / "+" = dépassement au budget

Service	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ADMINISTRATION GENERALE	214 651	44 999	213 688	3 181 880	332 692	585 621	486 666	-80 018	1 777 970	-211 811
FINANCES	-96 681	-210 955	1 084 471	2 024 984	3 463 679	279 175	-2 062 775	-2 925 809	-844 632	-987 867
ECOLES	125 111	116 642	-567 382	-808 466	-1 767 028	-173 661	871 216	522 196	-957 254	449 436
POLICE LOCALE ET MOBILITE	-231 445	38 015	-316 406	-53 910	-280 446	-198 668	-457 858	-1 052 156	-1 162 985	-1 344 519
GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	-75 687	-247 928	-617 395	-89 900	-92 444	-82 959	134 840	-661 412	535 050	-1 069 678
URBANISME ET ARCHITECTURE	220 082	6 525 869	-1 393 810	164 289	221 091	-140 582	660 114	-1 239 671	-1 644 420	-2 749 511
INFORMATIQUE	-105 125	64 884	-37 877	-103 963	-297 064	-88 723	-491 226	-193 252	-378 883	-465 962
CULTURE	49 686	94 648	64 106	4 724	-106 526	-72 330	-197 396	-96 938	28 877	2 116 329
SPORTS	103 484	-47 400	-53 960	75 129	239 154	63 296	135 462	14 689	-48 048	228 369
INSTITUTIONS & ASSURANCES SOCIALES	-106 568	-133 060	-471 376	570 352	-404 487	-249 604				
AIDE SOCIALE	1 446 619	712 513	-576 239	-1 610 355	-2 808 951	-1 000 177	-2 103 851	-2 571 128	-933 731	-3 028 207
CURATELLES D'ADULTES	38 350	153 718	18 506	97 373	44 210	447 437	-128 033	3 898	-36 141	-168 915
AGGLOMERATION	173 116	116 981	-2 833	-238 810	-322 014	-97 311	540 461	184 698	-291 176	-512 638
Total général	1 755 593	7 228 927	-2 656 507	3 213 325	-1 778 131	-728 486	-2 612 382	-8 094 902	-3 955 371	-7 744 973

* Les secteurs 259 / 290 (Finances - provisions & réévaluation) ainsi que 530 / 531 / 532 / 533 (Déchets, Eaux-usées, Châtillon, endiguement et Pila) ont été exclu

3. Au niveau des charges du compte de résultat, une fois les exceptions épurées, on constate qu'il n'y a pas de tendance à des écarts importants de manière répétée, à l'exception de situations liées à des cas exceptionnels, comme par exemple la crise sanitaire. La matérialité, des écarts qui sont en moyenne de CHF 1.5 mio sur les CHF 200 mio de dépenses moyenne entre 2012 et 2021, peut également être considérée comme faible et non préoccupante. Les commentaires détaillés sur les Services par rapport à certaines années se retrouvent dans les comptes annuels.

Concernant le compte des investissements, l'origine des écarts identifiée provient, comme détaillé à la réponse 1:

- de l'augmentation importante du plan des investissements qui nécessite une période d'adaptations pour les Services opérationnels tout comme pour les Services des finances dans l'amélioration de la coordination avec la ligne;

- des retards sur les projets provenant de facteurs internes comme une planification généralement trop optimiste mais aussi externes hors du contrôle du chef de projet.
4. Les charges du compte d'exploitation sont de manière générale bien maîtrisées hors effets particuliers ou comptables. La circulation transparente de l'information et la gestion en amont des risques futurs ont un effet positif sur la gestion financière de la commune. Le point d'attention le plus important est les charges de personnel, notamment la gestion des nombreux contrats à durée déterminée nécessaires à certaines tâches ou projets. Ce dernier sujet sera analysé en détail lors du budget 2023. Le principal point d'amélioration concerne les investissements, dont la planification avec les chefs de projet et chefs de Service est en cours d'optimisation.

Des pointages réguliers ont déjà été mis en place pour affiner le suivi en cours d'année:

- comptes en janvier (contrôle des investissements en cours);
- reporting au 31 mars (mise à jour du planning des dépenses investissement ouvert et à voter);
- budget et Plan financier durant l'été (mise à jour du planning des dépenses investissements à voter);
- reporting 30 septembre (mise à jour du planning des dépenses investissement ouvert et à voter).

Murith Simon (Le Centre/PVL). Nous sommes satisfaits de la transparence de la réponse, un peu moins du contenu, même s'il confirme nos critiques, nos craintes exprimées ces dernières années au moment de l'adoption du budget, à savoir, qu'il en ressort un manque assez flagrant de contrôle sur l'établissement des charges de fonctionnement qui - dans certains services – se révèlent particulièrement surestimées. D'autre part, un manque également de priorisation des investissements avec une absence de réalisations et des reports quasi systématiques. Le Conseil communal nous parle d'une amélioration de la coordination et de la consolidation, mais concrètement, ce que l'on constate, c'est que depuis 2017 les écarts budgétaires se creusent d'année en année entre les investissements projetés et réalisés, ce qui a un impact direct sur le budget et par extension sur la fixation du taux d'imposition. Sous l'apparence d'une ambition dans les mots qui ne se concrétise toutefois pas dans les actes, la Ville perçoit un impôt qui est surestimé par rapport à ce qu'elle offre, à ses prestations et à ses réalisations concrètes. Impôt qui finit au final par nourrir soit des provisions, soit de nouveaux EPT, soit la péréquation financière, ce qui n'est – bien sûr – pas à l'avantage, ni de notre ville, ni de la population.

- n° 58 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la possibilité d'instaurer des places attitrées aux séances du Conseil général

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

Lors de la séance de relevée du Conseil général du 22 février 2022, le Conseiller général Claudio Rugo demandait au Bureau s'il était envisageable d'instaurer des places attitrées aux séances du Conseil général ayant lieu à la Salle des fêtes de Saint-Léonard, de manière à ce que les membres du Conseil général puissent connaître le nom des intervenant·e·s.

Réponse du Bureau du Conseil général

Le Bureau est d'avis qu'il ne vaut pas la peine d'instaurer une telle mesure maintenant, étant donné que le Conseil général regagnera l'Hôtel cantonal vraisemblablement pour sa session parlementaire du mois de septembre. A ce moment-là, les places seront à nouveau attitrées et figureront sur un plan de salle, comme c'était le cas avant les travaux à l'Hôtel cantonal et avant la pandémie de covid-19.

Rugo Claudio (PA). Je suis satisfait de la réponse.

E. Nouvelles questions

- n° 59 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative aux travaux prévus aux vestiaires du centre sportif du Guintzet

Jordan Simon (CG-PCS). Ma question concerne les vestiaires du centre sportif du Guintzet qui sont bien trop petits depuis longtemps. A quel stade d'avancement se trouvent les travaux prévus pour ce bâtiment?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 60 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à la pose de bancs aux arrêts de bus sur le territoire communal

Jordan Simon (CG-PCS). Qui a la compétence de poser des bancs aux arrêts de bus pour les seniors, les femmes enceintes, les personnes blessées, les mamans avec les petits enfants, etc. Il n'y a par exemple pas de bancs à l'arrêt de bus "Saint-Pierre" en direction Schoenberg, et à l'arrêt de bus "Université" en direction Givisiez. Cette compétence revient-elle à la Ville, aux TPF ou à l'Agglomération? Dans le cas, où la compétence revient à la Ville, pourquoi il n'y a-t-il pas systématiquement des assises aux arrêts de bus?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 61 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la situation de l'offre hôtelière en ville de Fribourg

Krienbühl David (PLR). Tout d'abord, je tiens ici à déclarer mes liens d'intérêts. Je suis depuis janvier 2022 le secrétaire de l'association Fribourg Hôtels qui représente les hôteliers de la Ville de Fribourg et du Grand Fribourg. A Bulle, on ouvre des hôtels. Et à Fribourg, on fait plutôt l'inverse. En effet, Fribourg a perdu environ 200 chambres d'hôtel ces deux dernières années. La situation est alarmante pour le tourisme et les voyages d'affaires. Ceci pèse sur l'attractivité de notre ville et plus largement sur le canton.

- Est-ce que le Conseil communal a défini une stratégie quant à cette problématique?
- Est-ce que vous êtes conscients que des hôtels existants pourraient encore fermer?
- Que faites-vous concrètement pour endiguer cette hémorragie?
- Est-ce que des contacts ont été établis avec des groupes hôteliers internationaux pour les attirer à Fribourg?
- Est-ce que des mises à disposition de terrain ont été envisagées?

J'ai entendu que le Conseil communal était en réflexion, mais il faut désormais agir et passer à la vitesse supérieure si nous souhaitons que Fribourg reste attractive touristiquement parlant.

Steiert Thierry, Syndic. Si un représentant du parti radical demande à la collectivité publique d'intervenir dans un marché privé, cela veut dire que la situation doit être très grave. Je dis cela sur le ton de la plaisanterie, mais effectivement, la situation est assez grave pour que le Conseil communal s'en préoccupe depuis un certain nombre de mois. Nous avons eu des signaux alertes notamment de la part de représentants de l'Université, mais aussi d'autres organisateurs de manifestations en ville de Fribourg ou dans le Grand Fribourg qui constatent qu'avec la disparition d'un nombre important de lits d'hôtellerie, les organisateurs de manifestations ne trouvent tout simplement plus suffisamment d'offres hôtelières pour héberger les personnes qui se rendent ici. A terme, on doit effectivement craindre que des manifestations aillent s'organiser ailleurs qu'à Fribourg pour ces raisons-là. Vous imaginez bien qu'une réponse simple et immédiate à cette problématique n'est pas sur la table puisqu'autrement, ça ferait longtemps que l'on aurait répondu à ce besoin. Il est clair aussi qu'une collectivité publique, notamment une municipalité n'a pas pour mission première de construire et d'exploiter un hôtel. Elle peut tout au plus être facilitatrice ou facilitateur pour la réalisation d'hôtel si elle considère que le problème est d'une telle gravité que ça porte préjudice à l'attractivité de la ville. Nous en sommes arrivés à ce stade, très clairement, nous sommes en réflexion notamment aussi au sein de l'Agglomération. Nous ne sommes pas les seuls à avoir constaté ce problème-là, nous l'avons aussi évoqué dans une récente rencontre avec le Conseil d'Etat, qui lui aussi est conscient de ce problème. En effet, ce n'est pas seulement un problème qui ne touche que la ville de Fribourg, mais aussi le Canton. Nous sommes actuellement en train de poursuivre ces réflexions, tant avec l'Agglomération qu'avec la Préfecture et nous espérons pouvoir trouver des pistes pour faciliter l'installation rapide d'un ou de plusieurs hôtels nouveaux. Encore une fois, sans les investisseurs et les exploitants privés de ce marché-là, rien ne pourra se faire. On doit aussi attendre de la part des exploitants et des acteurs du milieu hôtelier de considérer Fribourg comme

suffisamment attractive pour pouvoir s'intéresser à cette ville et à son entourage. J'en ai terminé pour ce soir, mais on reviendra certainement sur ce sujet encore plusieurs fois.

Krienbühl David (PLR). Je me réjouis des futures discussions.

- n° 62 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la motion 2021-GC-115 Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) - Exemption partielle des droits de mutation du Grand Conseil fribourgeois

Vonlanthen Marc (PS). Le 24 mars dernier, le Grand Conseil acceptait une motion demandant une exemption partielle des droits de mutation en cas d'achat d'un premier bien immobilier. J'aurais deux questions à ce sujet:

- Quelles pourraient être les conséquences financières de cette motion sur la ville de Fribourg?
- Comment le Conseil communal de la ville se positionne-t-il par rapport à cette motion?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 63 de Mme Alicia Schaller (Vert·e·s) relative aux mesures proposées par la Ville de Fribourg pour éviter l'endettement chronique de ses employé·e·s

Schaller Alicia (Vert·e·s). La Présidente de Dettes Conseils Suisse, l'association faîtière des organisations de désendettement, relevait, il y a deux semaines à la RTS, la progression de l'endettement de la population suisse et l'importance de l'intervention précoce des employeurs vis-à-vis de ses employé·e·s en situation d'endettement. De ce fait, la question que je pose est la suivante:

Est-ce que des mesures sont proposées aux membres du personnel de la Ville de Fribourg en situation d'endettement pour les soutenir et éviter un endettement chronique? Et si oui, lesquelles?

Thierry Steiert, Syndic. D'une manière générale, la situation financière d'une personne relève de sa sphère intime et il nous est impossible d'agir tant que la personne n'a pas fait état de sa détresse. Même un relevé de l'Office des poursuites n'est pas forcément probant et l'absence de poursuite n'est pas le garant d'une situation financière saine. Comme vous le relevez très justement, la honte et le déni sont deux aspects récurrents dans les situations de surendettement. Nous apportons un soutien avec notre fonds de secours et nous aiguillons également les collaboratrices et les collaborateurs concernés auprès de certains de nos services qui ont l'habitude de traiter ces situations, notamment le Service de l'aide sociale ou le Service des curatelles d'adultes. Ces services peuvent donner des conseils précieux ou les aiguiller vers des institutions spécialisées, par exemple, Caritas, SOS dettes conseils ou autres.

Schaller Alicia (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse et je remercie M. le Syndic.

- n° 64 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la position du Conseil communal quant à la possibilité de prolonger l'exemption de la taxe d'empiètement du domaine public en faveur des espaces de consommation extérieurs dans le cadre des mesures de soutien au tissu économique local dans le contexte de la pandémie de covid-19

Jordan Marine (PS). J'ai pu lire dans la presse que la Ville de Lausanne offre la gratuité de la taxe d'occupation des domaines publics pour les espaces de consommation extérieurs jusqu'à octobre 2022. La possibilité pour les restaurateurs lausannois de créer ou étendre leur terrasse, dans le cadre des mesures de soutien au tissu économique local dans le contexte de la pandémie est ainsi prolongée.

Je souhaiterais savoir quelle est la position du Conseil communal concernant cette question en ville de Fribourg. Quelle est sa réflexion, pense-t-il qu'il est envisageable d'offrir également la gratuité de cette taxe cette année encore, toujours dans le cadre des mesures de soutien dans le contexte de la pandémie, sachant que nous avons pu lire dans le Message n°12 qu'il restait un montant de CHF 654'702.90 sur les CHF 1.5 million annoncés en date du 9 mars 2021 par le Conseil Communal pour les mesures liées à la pandémie?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. A Fribourg, nous parlons d'une taxe d'empiètement. Jusqu'à nouvel avis, le Conseil communal a décidé de refacturer les empiètements aux restaurateurs et aux cafetiers dans la mesure où la situation extraordinaire et particulière est terminée.

Pour ce qui est de l'extension des terrasses, celles-ci ont été rendues possibles en ville de Fribourg, comme dans toutes les communes de ce canton, par une directive extraordinaire édictée par la Conférence des Préfets qui permettait de s'écarter du cadre légal dans la mesure où une terrasse d'établissement public fait l'objet d'une mise à l'enquête. Pendant cette mise à l'enquête, toute personne peut faire opposition. Il y a donc une procédure. Chaque restaurateur a une surface avec un nombre de tables et un nombre de chaises. Cette directive des Préfets a permis de s'écarter de ce qui était légalisé. Aujourd'hui, cette directive n'est plus en force et la situation qui prévalait avant la pandémie est à nouveau en vigueur. Elle ne prévoit pas de mesures particulières d'extension. Nous n'en avons pas le potentiel légal. Il faudrait remettre à l'enquête systématiquement toutes les terrasses si on voulait les étendre, par exemple, avec des voix de recours pour des voisins. Je vous donne l'exemple d'un commerçant qui verrait sa vitrine masquée par des tables ou un bureau d'avocat en face qui trouverait qu'il y a trop de nuisances, etc. On est dans un état de droit et c'est l'état de droit qui prévaut dans ce canton.

Jordan Marine (PS). Si je comprends bien la réponse qui a été donnée par rapport à la possibilité d'agrandir les terrasses, je suis dubitative sur la question des taxes d'empiètement. J'encouragerais le Conseil communal à rediscuter cette position. Effectivement, on n'est plus en période de pandémie, mais c'est quand même un public qui fait vivre la ville et peut-être à qui on pourrait octroyer un cadeau, un bonus par rapport à tout ce qu'ils ont vécu. Symboliquement, je pense que cela serait assez fort.

- n° 65 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la position du Conseil communal quant à la lettre ouverte de quatre associations concernant l'appel d'offres publié sur le site internet de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA le 12 janvier 2022

Jordan Marine (PS). Je souhaiterais savoir quelle est la position de la Ville quant à la lettre ouverte publiée par quatre associations; - la section Fribourg de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), la Fédération suisse des architectes (FAS), de l'Association fribourgeoise des mandataires de la construction (AFMC) et la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) concernant l'appel d'offres publié sur le site internet de Bluefactory le 12 janvier passé, qui estime que la procédure choisie par Bluefactory pour l'attribution en droit de superficie de ces 50'000 m² est, je cite "*réalisée en sous-marin*" et devrait dès lors être suspendue immédiatement.

Steiert Thierry, Syndic. On peut répondre de manière relativement brève à cette question étant donné que le Conseil d'administration de la société Bluefactory se penchera sur le contenu de cette lettre et nous nous concerterons avec l'autre actionnaire, qui est l'Etat de Fribourg, pour répondre à cette lettre. On peut toutefois quand même regretter que les auteurs, même si leur critique peut sur certains points paraître intéressante, voire même plausible, aient choisis d'opter pour la forme de la lettre ouverte, c'est-à-dire une lettre sans avertissement et sans avoir cherché le contact avec les actionnaires ou la société. Sortir l'artillerie lourde et adresser à la presse une lettre en même temps que de l'adresser aux destinataires avec un contenu qui est empreint d'une forte agressivité, ce n'est pas une manière de chercher un dialogue constructif, contrairement à ce que les auteurs de cette lettre prétendent. Tout ceci restera à traiter dans les semaines à venir.

Jordan Marine (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 66 de Mmes Claudine Sautaux et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) relative à la stratégie pour le développement des musées de la ville de Fribourg

Claudine Sautaux (Le Centre/PVL). Le rachat de la parcelle 16223 RF, propriété de Viscom, par la commune de Fribourg coïncidera assurément avec la fin de l'existence du Musée Gutenberg à Fribourg. L'association des Amis du Musée Gutenberg a informé ses membres de la prochaine évacuation du fond du Musée dont elle est propriétaire. La recherche d'un nouveau site se fait de façon improvisée et dans l'urgence, une précipitation qui n'augure rien de concluant pour un projet qui mérite une réflexion de fond. Le comité de l'Association semble dépassé par cette information subite du 24 février 2022, de la reprise de l'immeuble par la Ville. Nous regrettons la disparition de ce musée. Force est de constater qu'il n'a malheureusement pas évolué alors que la nouvelle muséographie intègre une multitude d'offres d'animation et de médiations attractives pour les visiteurs. Il existe à Fribourg d'autres musées qui sont dispersés sur l'entier du territoire communal.

- Ne serait-il pas nécessaire de tout mettre en oeuvre pour éviter qu'ils ne soient, eux aussi, voués à disparaître?
- La Ville de Fribourg dispose-t-elle d'une stratégie muséale, comme d'autres villes qui ont développé notamment des pôles muséaux?

- Quelle est la stratégie de collaboration et de communication entre la Ville et le Canton à ce sujet?
- Le Conseil communal envisage-t-il d'étoffer et de développer l'offre avec des angles d'approche différenciés comme: patrimoine-conservation, attractivité touristique, thématique médiation?
- Si la propriété des musées d'importance est affectée au Canton, la dynamique d'exploitation et l'attractivité des musées dont les fonds sont généralement propriété d'associations à but non-lucratif, ne devrait-elle pas être encouragée et soutenue par la Ville?
- Les musées font partie de l'offre touristique de chaque ville et de son attractivité culturelle et économique. Le Conseil communal ne devrait-il pas alors proposer des mesures d'encouragement au développement des musées et de pôles muséaux?

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Je remercie Mme la Conseillère générale d'avoir posé cette question. Nous avons déjà légèrement abordé la question du cadre général hier soir. La première chose est de signifier qu'il est de la mission de l'Etat de s'occuper de la stratégie muséale et plus particulièrement aussi du patrimoine. Il faut noter toutefois que lors de la session du Grand Conseil de la semaine passée, une motion a été déposée pour une révision totale de la loi sur les affaires culturelles, de son règlement, ainsi que de l'ensemble de l'appareil législatif et réglementaire que l'Etat a à sa disposition.

Concernant votre remarque sur le musée dont nous avons parlé hier, le Conseil communal a appris cet après-midi qu'il y avait une solution prometteuse pour une partie des pièces qui sont présentées dans l'actuel Musée Gutenberg. C'est un espoir de notre côté pour que d'une certaine manière cette collection continue à vivre, mais pas dans notre cité.

Finalement, j'en viens à la thématique de la stratégie muséale. Aujourd'hui, évidemment, la Ville de Fribourg n'a pas de stratégie muséale en tant que telle, au même titre qu'elle n'a pas de compétences de curateur. Cela ne fait pas partie de ses attributions. Cependant, on a aujourd'hui déjà de belles collaborations et un dialogue avec certains acteurs culturels qui sont soit gérants, soit propriétaires du musée. C'est ainsi. Le Conseil communal est représenté dans le comité de fondation du Musée Jean Tinguely – Nikki de Saint Phalle et a le siège de vice-présidence. Nous versons un montant annuel pour soutenir ce musée. On a des contacts réguliers aussi avec le Musée de la marionnette que nous avons reçu dans les deux dernières années à de nombreuses reprises quant à leur futur. Nous avons un petit bijou qui est notre Galetas des pompiers que je vous recommande de visiter, si vous ne l'avez pas encore fait. C'est relativement impressionnant. D'ailleurs vous pouvez le visiter durant la Nuit des musées.

Pour terminer, nous contribuons aussi à l'initiative de la vie des musées, comme dans la plupart des villes, un montant modeste, certes, parce que cette compétence est déléguée à l'Agglomération.

On a aussi de part certains sujets des contacts avec le nouveau directeur du Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF). En ma qualité de Directeur de la Culture, je suis aussi président du Club Culture du Grand Conseil. Nous avons été reçu chez lui pour que les différents députés

qui sont membres puissent aussi dialoguer avec cet acteur absolument incontournable de notre Canton.

Quant à l'étoffe de l'offre, il y a d'autres initiatives qui se développent, par exemple, la maquette 1606 de Martin Martini qui sera inaugurée prochainement, le 21 mai 2022 à 11.00 heures sur place pour celles et ceux qui veulent s'y rendre. Ce n'est pas tout à fait une offre muséale, mais quelque chose qui va dans ce sens. De même que, si nous parlons de patrimoine, de nature et de richesse de nos falaises, le Conseil communal a, par exemple, soutenu une initiative de bateau solaire qui est menée par Fribourg Tourisme et région. Ce bateau solaire devrait être mise à l'eau tout prochainement, avant l'été. Nous vous conseillons aussi de vivre les musées qu'offrent notre magnifique Sarine, nos falaises et notre nature.

Pour finir, nous restons convaincus en Ville de Fribourg, au Service de la culture mais aussi au Conseil communal, que l'art ne doit pas seulement être consommé dans des lieux de culture dans lesquels la population doit se rendre. Nous sommes persuadés que la culture doit s'approcher de la citoyenne et du citoyen. Pour cela, nous concevons aussi des expositions dans l'espace public. Cela a été très marquant pendant la phase de covid-19 avec, par exemple, l'initiative Coronarte que j'ai aussi abordée hier soir lors d'une réponse à une question. Les musées ne sont plus que des maisons, ce sont de nombreuses initiatives. J'ai aussi cité Openhouse, cette initiative qui permettra à la culture de reprendre et de s'approprier une maison avant sa démolition. Cela marquera ce bâtiment d'une empreinte culturelle. Là aussi, il y a une sorte de musée temporaire. On n'est plus dans la notion usuelle du musée, mais vous aurez pu le constater, nous avons de nombreuses initiatives qui vont dans ce sens-là, même si, au final, ce n'est pas tout à fait notre mission.

Claudine Sautaux (Le Centre/PVL). Je remercie M. le Conseiller communal pour la réponse très complète. Peut-être que cela mériterait d'être encore mieux mis en valeur aussi publiquement. En effet, il n'est pas évident pour tout le monde de savoir ce que la Ville fait déjà pour les musées.

- n° 67 de Mme et M. Valérie Kohler et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'accueil et aux conditions de scolarisation des enfants ukrainiens

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Est-ce que l'administration communale est prête à accueillir et intégrer rapidement et durablement les enfants réfugiés de la guerre en Ukraine dans les écoles communales?

Quelles sont les conditions-cadres d'accueil généralement prévues pour ces situations?

Quels processus, dispositifs et ressources particulières sont mobilisés pour garantir leur scolarisation (y compris l'acquisition des compétences linguistiques allemandes ou françaises nécessaires, soutien à la compréhension linguistique avec la participation de traducteurs) dès leur arrivée et, au plus tard, à partir de l'automne prochain?

La Ville prévoit-elle des appuis particuliers et un soutien par le canton respectivement la Confédération?

Est-ce qu'un suivi ou des accompagnements (psychologiques/travailleurs sociaux/...) sont prévus (en cas de traumatismes) et comment sont-ils mis en place?

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Je remercie Mme V. Kohler et M. J.-T. Vacher de m'avoir transmis les questions en amont. Vu l'actualité, je vous donne la réponse ce soir, malgré l'heure avancée.

- **Quelles sont les conditions-cadres d'accueil généralement prévues pour ces situations?**

A Fribourg, l'accueil des réfugiés relève de la compétence de l'Etat qui a mandaté ORS pour ce faire. La DFAC, responsable en matière de scolarisation des enfants, a décidé de scolariser les enfants ukrainiens selon la procédure normale pour tous les réfugiés, c'est-à-dire dans les classes régulières de la commune de domicile. En ce qui concerne les enfants qui sont logés dans un centre d'accueil géré par ORS, c'est le Canton qui en est responsable, le temps qu'ils trouvent un domicile dans une commune.

Le secrétariat du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale est donc responsable de l'inscription des enfants à l'école primaire – les inscriptions au CO se font directement auprès du secrétariat d'un des CO. Les conditions-cadres d'accueil, d'information et d'accompagnement des familles migrantes par le Secteur de contact école-parents migrants (SCEPM) font partie intégrante du Programme d'intégration de la Ville de Fribourg (PIF).

Ce processus d'accueil est défini au niveau cantonal et consiste en plusieurs étapes.

L'accueil et la primo-information correspondent aux missions du SCEPM depuis plusieurs années. Les offres du SCEPM s'adressent à l'ensemble des familles migrantes, même si elles ont débuté leur vie en Suisse dans une autre commune et arrivent ensuite en ville de Fribourg.

Chaque famille venant inscrire son enfant à l'école a un entretien individuel avec le SCEPM. La responsable du secteur la rencontre pour une primo-information individuelle, en compagnie d'un-e interprète parlant la langue de la famille. Cette information traite de nombreux domaines liés à l'école, aux différentes offres du Service, aux activités parascolaires, mais également à d'autres domaines permettant une intégration optimale de la famille en ville de Fribourg (offres associative, offres d'activités, cours de langue, etc.).

Cette rencontre avec la famille permet la création d'une relation de confiance construite sur la base des principes de l'égalité/équité de traitement, l'autodétermination, la participation, l'intégration et l'empowerment.

A lieu ensuite le bilan initial de compétences (BI) réalisé par un-e enseignant-e. Ce bilan permet de définir le degré de scolarisation adapté à l'enfant (1H à 8H). Le premier jour d'école est ensuite fixé par la Direction d'établissement, quelques jours après. Pour les enfants scolarisés en allemand, la procédure diffère un peu dans l'ordre des étapes et sera repensée dans l'objectif d'une harmonisation avec l'engagement d'une personne germanophone au SCEPM.

Le choix de la langue de scolarisation est d'ailleurs du ressort des parents.

Le processus complet, de l'inscription au premier jour d'école, peut prendre jusqu'à trois semaines. Ce délai, validé par la DFAC, est normal et nécessaire pour accompagner correctement l'enfant et sa famille. La DFAC mentionne que dans la situation actuelle un délai de quatre semaines serait tout à fait acceptable, avant d'envisager de réduire les prestations pour cause d'engorgement de la situation.

- **Est-ce que l'administration communale est prête à accueillir et intégrer rapidement et durablement les enfants réfugiés de la guerre en Ukraine dans les écoles communales?**

Dès que l'arrivée de réfugiés a été pressentie, le Service EECS a mis sur pied un groupe de travail interne pour la gestion de crise. Le SCEPM a pris contact avec son réseau de Services cantonaux et d'associations pour planifier ces arrivées.

Il a été convenu avec les instances cantonales (DFAC), pour la ville de Fribourg, que l'accueil habituel devait être maintenu aussi longtemps que possible. Des scénarii d'accueil "raccourci" ont déjà été réfléchis si l'arrivée de réfugiés devait être trop massive pour maintenir le processus habituel.

Il est important de savoir que ce n'est pas "le plus vite sera le mieux". Pour le bien-être de tous, et pour garantir une intégration optimale, il est nécessaire de prendre le temps pour expliquer et familiariser la famille avec le système. Une famille qui comprend son environnement, qui sait à qui elle peut faire appel et quels sont ses droits et obligations sera dans de bonnes dispositions pour une intégration sociale et scolaire.

- **Quels processus, dispositifs et ressources particulières sont mobilisés pour garantir leur scolarisation (y compris l'acquisition des compétences linguistiques allemandes ou françaises nécessaires, soutien à la compréhension linguistique avec la participation de traducteurs) dès leur arrivée et, au plus tard, à partir de l'automne prochain?**

Les mesures en lien avec le domaine pédagogique sont du ressort du Canton. Comme décrit, les élèves ukrainiens sont scolarisés dans une classe correspondant à leur âge et/ou à leur niveau et reçoivent un soutien de français ou allemand langue seconde (FLS). Selon nos informations, des unités supplémentaires de langue seconde peuvent être demandées à l'inspecteur·trice.

Jusqu'à aujourd'hui, 9 enfants sur les 17 inscrits ont déjà pu être enclassés à l'école primaire en ville de Fribourg et 6 enfants ont commencé l'école dans les différents CO de la ville. Je n'ai pas encore l'information pour le CO de Pérolles qui n'appartient pas à la Ville.

- **La Ville prévoit-elle des appuis particuliers et un soutien par le canton respectivement la Confédération? Est-ce qu'un suivi ou des accompagnements (psychologiques/travailleurs sociaux/...) sont prévus (en cas de traumatismes) et comment sont-ils mis en place?**

Comme vous l'avez pu lire, le Conseil communal a rapidement pris une décision pour mettre à disposition des moyens supplémentaires si nécessaire. CHF 100'000.- ont été attribués au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Jusqu'à aujourd'hui 4 interprètes ukrainophones ou russophones ont été engagées afin de compléter l'offre d'interprètes du

service Caritas. Un soutien administratif supplémentaire a été organisé pour le secteur SCEPM afin de pouvoir traiter le nombre élevé de familles.

Le Service du médecin cantonal a reçu le mandat du Canton pour organiser la prise en charge sanitaire/psychologique des familles ukrainiennes.

Pour la Ville de Fribourg, le SCEPM a contacté les secteurs de la Psychologie scolaire et de la Médecine scolaire pour que des mesures de soutien supplémentaires, de suivi ou d'accompagnement soient également mises en place. Les réflexions sont en cours. Evidemment, ces services scolaires sont à disposition de chaque enfant qui en a besoin, indépendamment de son origine.

Le secteur de la Cohésion sociale est également intégré dans le groupe de travail interne. La prise de contact avec des organisations et personnes ressources est en cours pour créer un réseau, soutenir des démarches ou répondre à des besoins qui pourraient émerger.

Le groupe de travail interne suit la situation de prêt et est en contact direct avec les Services respectifs du Canton pour s'adapter au besoin.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Je remercie Mme la Conseillère communale pour la réponse exhaustive.

- n° 68 de M. François Miche (PS) relative aux règlements communaux publiés sur le site internet de la Ville de Fribourg

Miche François (PS). Vous connaissez ma passion pour les règlements. Je peux remarquer que le Conseil communal depuis plusieurs années déploie de grands efforts pour mettre à jour et/ou numériser les règlements. Cela étant, grande surprise, ces 48 dernières heures, j'ai remarqué qu'une dizaine de règlements et documents analogues manquaient à l'appel. Donc, je me permets de vous solliciter pour savoir ce qu'il en est et par quel moyen on pourrait y remédier.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 69 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'incendie dans une salle de classe de l'école primaire de la Vignettaz survenu le 11 décembre 2021

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). L'incendie qui s'est produit dans une salle de classe de la nouvelle école primaire de la Vignettaz, le samedi soir 11 décembre 2021, m'amène à poser les questions suivantes:

1. Pourquoi l'alarme n'a été déclenchée que samedi soir, 11 décembre 2021, alors que la bougie brûlait probablement depuis vendredi après-midi, à la fin des classes?
2. Quel est le montant des dégâts (entre autres mobilier, PC, etc.) dans cette salle de classe et les autres dus à l'intervention des pompiers?

3. Qui prend en charge les coûts de réparation dans la salle de classe et de remplacement du mobilier qui s'y trouvait? Comment se présente la responsabilité dans cas? Y-a-t-il une assurance responsabilité civile pour les enseignants-es, ou sont-ils-elles seuls-es responsables des dégâts causés dans les locaux dans lesquels ils/elles travaillent?
4. Quelles mesures ont été prises pour éviter à l'avenir de tels incidents dans les écoles de la ville?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 70 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la limitation du temps de parole lors des séances du Conseil général

Rugo Claudio (PA). M. le Président, je tiens à vous remercier en premier lieu pour le grand tact que vous avez eu, un grand doigté dans la gestion du processus démocratique, ce qui n'avait pas toujours été le cas lors des mandats de Présidents passés.

J'ai deux questions: la première concerne la limitation du temps de parole. Je pense que c'est le Bureau qui devra y répondre. Lors de la précédente législature, un postulat visait à limiter le temps de parole à la suite de mon intervention de 13 minutes, interrompue 17 fois par M. C. Giller, en 2017. Le Conseil général avait refusé de limiter le temps de parole tout en sachant que le Président pouvait intervenir. Par contre, le fait de recevoir du Président une limitation du temps de parole avant la séance, c'est contraire à la volonté démocratique, étant donné que le Conseil général avait décidé de ne pas limiter le temps de parole. Je ne serai pas plus long pour ne pas être coupé.

Le Président. La situation était très simple. Si je n'informais pas les membres du Conseil général avertissais à l'avance de la limitation du temps de parole que j'avais décidé de fixer, on me reprochait que les gens n'avaient pas la possibilité de préparer leurs interventions. Le fait d'annoncer à l'avance la limitation du temps de parole ne semble pas vous convenir non plus. Si vous avez la solution idéale, je suis preneur en tant que futur ancien Président. Je pense que mes successeurs le seront également.

Rugo Claudio (PA). Ce n'était pas une attaque contre vous, vu que ce système a été utilisé antérieurement, déjà par Mme A. Jungo. Ce n'est pas vous qui l'avez inventé, c'est plutôt un système. C'est le même système qu'utilise le Conseil communal pour éviter les débats en envoyant les réponses en avance, par écrit, sachant que la moitié des Conseillers généraux sont occupés et ne pourront certes pas lire toutes les réponses. Ce qui était un langage oral auparavant au niveau du Conseil général, devient de plus en plus antidémocratique. J'en veux pour preuve que 24 personnes qui devaient être là ce soir, ne sont pas venues. C'est parce que justement, il manque un peu ce "peps" démocratique qui est l'image dans les démocraties, dans les assemblées, dans les parlements, en Angleterre en particulier, où personne n'ose interrompre l'autre personne qui s'exprime.

- n° 71 de M. Claudio Rugo (PA) relative à des contraventions de stationnement reçues par des maîtres d'œuvre lors d'une réunion à l'Hôtel de Ville

Rugo Claudio (PA). J'aime cuisiner. Si j'invitais les cinq Conseillers communaux à manger chez moi – ce n'est pas dit qu'ils viendraient – admettons, ils viendraient manger chez moi et tout un coup je leur dis: je vous ai servi du Coca, ce fera CHF 2.- le verre. Ils ne seraient pas très contents. C'est un peu ce qui s'est passé à l'Hôtel de Ville, lors de la dernière réunion des maîtres d'œuvre. 14 personnes ont parké devant l'Hôtel de Ville et ont toutes reçu une bûche. Ils ont reçu CHF 40.- d'amende, pour avoir parké devant l'Hôtel de Ville. C'était une réunion de travail, vous y avez fait allusion, M. le Président, pour notre prochaine rentrée dans la salle de l'Hôtel de Ville. Est-ce que ce n'est pas un crime de lèse-majesté que d'amender des gens qui travaillent pour nous? Est-ce qu'il y a eu un manque de tact? Dans les mêmes circonstances, quand il y a les élections, tous les politiciens se parkent devant l'Hôtel de Ville et il n'y a pas d'amendes.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Les dispositions relatives au stationnement s'appliquent 24/24h, 365 jours/année. Il y a des tournus et des programmes. La Police locale a le programme A et B et si un contrôle est agendé à un emplacement sur lequel le stationnement est interdit et qu'à ce moment-là il y a des véhicules qui sont en violation des règles, ils vont se voir amender. Je vous donne un exemple parlant. Ça m'est arrivé d'être l'organisateur d'un repas de soutien pour le Tour de Romandie. Il y a des gens qui viennent dans cette salle, certains ne sont pas garés dans les cases. Le programme de la Police locale veut que par hasard c'est ce jour-là qu'il y a le contrôle. Les gens qui ont payé pour venir au repas de soutien m'envoient des e-mails disant que ce n'était pas très sympathique d'avoir une bûche, comme vous le dites. Le règlement s'applique 24/24h. Des fois on a de la chance quand on essaie de resquiller et des fois on n'en a pas.

F. Autres interventions

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

G. Allocution de fin d'année présidentielle

Le Président.

Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-syndic,
Mesdames et Monsieur les Membres du Conseil communal,
Monsieur le Président du Conseil général élu,
Madame la Vice-Présidente du Conseil général élue,
Chères et chers Collègues,

Je débute cette allocution de fin d'année présidentielle en félicitant M. Mario Parpan pour son élection à la Présidence 2022/2023 du Conseil général et Mme Sonja Gerber pour son élection à

la Vice-présidence 2022/2023 du Conseil général. Je vous souhaite d'ores et déjà, à tous les deux, bon vent et un plein succès dans l'exercice de vos mandats respectifs.

Merci Cher Mario pour tes conseils, ta collaboration et ton aide durant ton année de Vice-présidence. Sache que j'ai vraiment apprécié ta personnalité sincère et sympathique. Notre capacité à voir au-delà des blocs gauche/droite et à nous concentrer sur un fonctionnement dépolitisé du Conseil général sont également deux éléments qui m'ont beaucoup plu dans notre duo 2021/2022.

Je remercie tous les membres du Bureau du Conseil général pour leur excellente collaboration au cours de ma Présidence. J'ai eu un énorme plaisir à travailler avec vous. J'ai pu compter sur votre écoute, vos conseils et votre esprit de collégialité tout au long de cette année et je vous en suis reconnaissant.

J'aimerais également remercier toute l'équipe du Secrétariat du Conseil général, pour sa collaboration ainsi que pour son précieux soutien administratif et logistique. Je fais un petit clin d'œil particulier à notre Secrétaire de Ville adjoint, M. Mathieu Maridor, qui a toujours été un assistant de direction impeccable.

Je tiens aussi à adresser mes remerciements à l'ensemble du Conseil communal pour son accueil chaleureux et ses discussions lors de nos différentes rencontres. Un merci tout particulier au Syndic, M. Thierry Steiert, avec qui il a toujours été possible d'échanger de manière très cordiale et constructive.

Il me reste encore à vous remercier vous, chères et chers Collègues du Conseil général pour votre investissement et votre travail que ce soit en tant que Chef de groupe, Présidente ou Président ou Membre d'une Commission permanente, ou encore lors de nos séances plénières. Vous vous êtes engagés d'une manière ou d'une autre en faveur de notre ville de Fribourg et je vous exprime également mes plus chaleureux remerciements.

Le 10 mai 2021, vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant, à l'âge de 41 ans, à la Présidence du Conseil général de la commune-capitale du canton de Fribourg, 37'786 habitants. Dire que tout a commencé, à l'âge de 21 ans, par la Commission de l'aménagement et de l'édilité de la commune de Montévraz, 500 habitants! Vous m'avez permis de vivre une expérience humaine extraordinaire au cours de cette année présidentielle qui a marqué ma vie. J'espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée. Je me suis impliqué avec toute la passion et l'engagement que vous me connaissez pour mener à bien mon mandat. Suivant en cela mon adage: "La satisfaction du devoir accompli"! J'ai laissé de côté mon étiquette partisane pour être le représentant de vous toutes et tous au cours de cette année et me suis mis à votre service en restant, quand il le fallait, garant du bon fonctionnement du Conseil général.

Mesdames et Messieurs, ce fut un immense honneur d'avoir pu être votre Premier citoyen durant cette année et c'est avec une profonde émotion que je terminerai mon mandat le 9 mai prochain. A partir de cette date, mon engagement au service de notre Ville de Fribourg se poursuivra sous une nouvelle forme, à savoir celle de Conseiller général. Je me réjouis déjà de cette future aventure.

Merci de votre attention!

David Aebischer, Président du Conseil général sortant

(Applaudissements).

Je vous remercie beaucoup pour ces applaudissements et maintenant je lève officiellement la séance. Merci et bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 23.28 heures.

Fribourg, le 6 mai 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.